



COMPTES CONSOLIDES

Orano

Au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024	9
NOTE 1 - EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES	9
NOTE 2 - PERIMETRE	34
NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES	37
NOTE 4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE	41
NOTE 5 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS	41
NOTE 6 - ETAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA	43
NOTE 7 - RESULTAT FINANCIER	43
NOTE 8 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	44
NOTE 9 - GOODWILL	47
NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50
NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51
NOTE 12 - CONTRATS DE LOCATION	53
NOTE 13 - OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	54
NOTE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES	61
NOTE 15 - AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	64
NOTE 16 - STOCKS ET EN COURS	64
NOTE 17 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	65
NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS	65
NOTE 19 - AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES	66
NOTE 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	66
NOTE 21 - TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	67
NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES	67
NOTE 23 - PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	68
NOTE 24 - AVANTAGES DU PERSONNEL	70
NOTE 25 - AUTRES PROVISIONS	75
NOTE 26 - DETTES FINANCIERES	76
NOTE 27 - AUTRES DETTES OPERATIONNELLES	79
NOTE 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	79
NOTE 29 - INSTRUMENTS FINANCIERS	83
NOTE 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	88
NOTE 31 - ENJEUX LIES AUX RISQUES CLIMATIQUES	92
NOTE 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	93
NOTE 33 - CARNET DE COMMANDES	93
NOTE 34 - LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	94
NOTE 35 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	96
NOTE 36 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES	96

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus des biens et services		4 926	4 775
Autres revenus	1.1 et 3	948	–
CHIFFRE D'AFFAIRES		5 874	4 775
Coût des biens et services et des autres revenus		(4 171)	(3 885)
MARGE BRUTE		1 703	891
Frais de recherche et développement		(172)	(120)
Frais commerciaux		(33)	(32)
Frais généraux		(135)	(117)
Autres produits opérationnels	5	106	200
Autres charges opérationnelles	5	(383)	(186)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 085	635
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	(12)	(3)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		1 073	633
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		50	16
Coût de l'endettement financier brut	7	(145)	(127)
Coût de l'endettement financier net		(95)	(111)
Autres produits financiers		584	668
Autres charges financières		(796)	(758)
Autres produits et charges financiers	7	(212)	(91)
RESULTAT FINANCIER		(307)	(202)
Impôts sur les résultats	8	(54)	(109)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		712	322
RESULTAT NET PART DU GROUPE		633	217
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE		78	105

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		712	322
Autres éléments non recyclables au compte de résultat		14	(4)
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies		14	(4)
Effet d'impôt relatif aux autres éléments non recyclables		0	0
Quote-part des autres éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		0	0
Autres éléments recyclables au compte de résultat		(150)	80
Écarts de conversion		14	(51)
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie		(186)	140
Effet d'impôt relatif aux autres éléments recyclables		23	(10)
Quote-part des autres éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		(1)	0
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	8	(136)	76
RESULTAT GLOBAL		576	398
- Part du groupe		521	293
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		55	104

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS NON COURANTS		20 918	20 002
Goodwill	9	1 348	1 294
Immobilisations incorporelles	10	1 176	1 256
Immobilisations corporelles	11	9 485	8 955
Droit d'utilisation – contrats de location	12	90	73
Actifs de fin de cycle - part tiers	13	74	84
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	13	8 379	8 086
Titres des coentreprises et entreprises associées	14	30	8
Autres actifs non courants	15	130	148
Actifs d'impôts différés	8	207	97
ACTIFS COURANTS		4 887	4 598
Stocks et en-cours	16	1 271	1 582
Clients et comptes rattachés	17	973	766
Actifs sur contrats	18	108	89
Autres créances opérationnelles	19	529	614
Autres créances non opérationnelles		36	39
Impôts courants - actif	8	30	27
Autres actifs financiers courants	15	665	202
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	1 273	1 278
TOTAL ACTIF		25 805	24 599

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital		137	132
Primes et réserves consolidées		2 393	1 478
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies		(118)	(143)
Gains et pertes latents sur instruments financiers		(103)	58
Réserves de conversion		59	23
Capitaux propres – part du groupe		2 367	1 550
Participations ne donnant pas le contrôle	23	369	387
CAPITAUX PROPRES	22	2 736	1 937
PASSIFS NON COURANTS		12 452	11 333
Avantages du personnel	24	528	514
Provisions pour opérations de fin de cycle	13	9 059	8 508
Autres provisions non courantes	25	286	328
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	14	32	21
Dettes financières non courantes	26	2 407	1 896
Dettes de location non courantes	12	79	65
Passifs d'impôts différés	8	60	3
PASSIFS COURANTS		10 617	11 329
Provisions courantes	25	2 425	2 448
Dettes financières courantes	26	315	1 066
Dettes de location courantes	12	21	17
Fournisseurs et comptes rattachés		1 063	1 093
Passifs sur contrats	18	5 597	5 691
Autres dettes opérationnelles	27	1 142	995
Autres dettes non opérationnelles		2	6
Impôts courants - passif	8	51	14
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		25 805	24 599

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net		712	322
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	10, 11 et 12	642	442
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	13, 24 et 25	(111)	(199)
(Versements)/remboursements des assureurs sur actifs de couverture des passifs sociaux	24	82	85
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		671	615
Charge d'impôts (courants et différés)		54	109
Intérêts courus nets compris dans le coût de l'endettement financier		97	112
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et variation de juste valeur des actifs financiers	5 et 7	(467)	(582)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	12	3
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées et quote-part des résultats versés des GIE		–	5
Autres éléments sans effet de trésorerie		21	44
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		1 715	955
Intérêts nets reçus (versés)		(81)	(89)
Intérêts nets versés sur dette de loyer		(4)	(4)
Impôts versés		(97)	(56)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		1 532	807
Variation du besoin en fonds de roulement	21	(137)	298
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		1 395	1 104
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(995)	(823)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	8
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(14)	(2)
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée		12	–
Acquisitions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		(2 868)	(4 694)
Cessions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		2 929	4 782
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	15	(451)	47
Prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées		(1)	–
Remboursement de prêts des coentreprises et entreprises associées		8	8
Acquisition d'autres actifs financiers		(12)	(7)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 388)	(681)
Augmentation de capital de la société mère	22	297	–
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(84)	(109)
Remboursement des dettes de loyer		(20)	(20)
Augmentation des dettes financières	26	519	182
Diminution des dettes financières	26	(713)	(38)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(1)	15
Impact des variations de taux de change		16	(6)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		22	432
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		1 230	798
Trésorerie à la clôture	20	1 273	1 278
(-) concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	26	(21)	(49)
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		1 252	1 230

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes et Réserves consolidées	Réévaluation net au titre des engagements à prestations définies	Gains et pertes latents sur instruments financiers	Réserves de Conversion	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er Janvier 2023		264 152 778	132	1 600	(142)	(70)	72	1 591	57	1 648
Résultat de l'exercice				217				217	105	322
Autres éléments du résultat global	8				(4)	129	(49)	76	–	76
Résultat global				217	(4)	129	(49)	293	104	398
Dividendes distribués								–	(109)	(109)
Autres variations *				(338)	3		–	(335)	335	–
31 Décembre 2023		264 152 778	132	1 478	(143)	58	23	1 550	387	1 937
Résultat de l'exercice				633				633	78	712
Autres éléments du résultat global	8				13	(161)	36	(113)	(23)	(136)
Résultat global				633	13	(161)	36	521	55	576
Dividendes distribués				–				–	(84)	(84)
Augmentation de capital	22	9 146 340	5	292				297		297
Autres variations **				(12)	12		–	–	10	10
31 Décembre 2024		273 299 118	137	2 393	(118)	(103)	59	2 367	369	2 736

* Au 31 décembre 2023, les autres variations pour (335) millions d'euros correspondent à une contribution financière assumée en totalité par Orano Expansion au bénéfice d'Imouraren SA (via un abandon de créance) sans modification des pourcentages de participation des actionnaires d'Imouraren, conformément aux termes de l'accord global de partenariat avec l'État du Niger ;

** Au 31 décembre 2024, les autres variations pour +10 millions d'euros correspondent à la déconsolidation des participations ne donnant pas le contrôle des sociétés du Niger (cf. Note 1.1).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 décembre 2024

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Orano est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration domiciliée en France et régie par le code de commerce.

Le groupe propose des produits et services à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, des matières premières au traitement des déchets. Ses activités, de la mine au démantèlement en passant par la conversion, l'enrichissement, le recyclage, la logistique et l'ingénierie, contribuent à la production d'une électricité bas carbone.

Conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, Orano SA, qui a émis des titres de créances admis aux négociations sur le marché réglementé (Euronext Paris), est tenu de publier des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Orano au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Orano SA le 18 février 2025.

Note 1 – EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Signature de contrats concernant le retour de déchets nucléaires japonais

Orano et ses partenaires japonais ont signé le 29 novembre 2024 plusieurs contrats concernant le retour de l'ensemble des déchets nucléaires japonais encore entreposés au sein de l'usine de la Hague dans la Manche. Conformément aux clauses prévues dans les contrats, l'équivalent en masse et en radioactivité de ces déchets contenus dans les éléments de combustibles usés doit être retourné au Japon, une solution autorisée par l'administration française en date du 27 novembre 2024. De 1981 à 1999, des contrats de traitement de combustibles usés ont été signés avec dix électriciens japonais. Ces contrats ont permis le recyclage d'éléments combustibles issus des réacteurs nucléaires japonais ainsi que le conditionnement des déchets résiduels. 2 793 tonnes de combustibles ont ainsi été traitées à l'usine d'Orano la Hague. Près de 97 % du total de la radioactivité a déjà été renvoyé (cf. Note 3).

Situation au Niger

Le 4 décembre 2024, Orano a constaté la perte du contrôle opérationnel de sa filiale minière Somaïr qu'il opérait et dont il est l'actionnaire majoritaire au Niger. En effet, l'application de la résolution adoptée par le conseil d'administration de Somaïr du 12 novembre 2024 visant à (i) suspendre les dépenses liées aux activités de production pour prioriser le paiement des salaires, (ii) éviter de dégrader la situation financière de cette société dont les ventes n'ont pu reprendre faute de solutions logistiques agréées avec les autorités du Niger, et (iii) préserver l'intégrité de l'outil industriel, est volontairement empêchée par les représentants des autorités nigériennes. Cette situation s'ajoute à la décision des autorités du Niger du 19 juin 2024 de retirer à la société Imouraren SA son permis d'exploiter le gisement. Le groupe subit également l'ingérence des autorités nigériennes dans la gouvernance de la société Cominak ainsi que dans la conduite et le contrôle des opérations. Dans ce contexte et en conséquence, Orano a déconsolidé le périmètre Niger constitué de ses participations dans les sociétés Somaïr (à hauteur de 63,4 %), Cominak (à hauteur de 69 %) et d'Imouraren (à hauteur de 63,5 %) dans les états financiers consolidés du groupe à compter du 1^{er} décembre 2024 (cf. Note 2). Par ailleurs, Orano qui avait déjà constitué une provision de 60 millions d'euros au 31 décembre 2023, a comptabilisé en 2024 des provisions et des dépréciations d'actifs complémentaires sur ce périmètre à

hauteur de 193 millions d'euros classées en autres charges opérationnelles (cf. Note 5). Enfin, et après plusieurs tentatives de résolutions amiables toujours restées sans réponses, Orano a engagé contre l'État du Niger plusieurs instances devant les tribunaux internationaux compétents afin d'obtenir réparation de son préjudice.

Développement de l'activité médicale

Orano Med a franchi en 2024 d'importants jalons dans son développement. Le 12 février 2024, RadioMedix, Inc. et Orano Med ont annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis avait accordé le statut de thérapie innovante (Breakthrough Therapy Designation (BTD)) au programme AlphaMedix, un traitement contre les tumeurs neuroendocrines. Le 12 septembre 2024, Orano Med a signé un accord de licence avec Sanofi sur les droits de commercialisation de l'AlphaMedix, Orano Med restant responsable de sa production grâce à sa plateforme industrielle mondiale actuellement en développement. Le 17 octobre 2024, Orano Med et Sanofi ont également signé un accord en vue d'associer leurs expertises pour accélérer le développement des radiothérapies internes vectorisées de nouvelle génération dans une nouvelle entité (Orano Med Theranostics) sous la marque Orano Med. Sanofi entrera au capital de la nouvelle entité à hauteur de 16 % environ pour un montant de 300 millions d'euros.

Développement du programme "batteries pour véhicules électriques"

Après l'annonce le 16 mai 2023 du partenariat entre Orano et le groupe chinois XTC New Energy, une nouvelle étape a été franchie le 9 décembre 2024 avec la création de deux co-entreprises de production de composants de batteries pour véhicules électriques. Ces co-entreprises baptisées Neomat CAM et Neomat PCAM porteront les projets de construction d'usines pour respectivement la fabrication de matériaux actifs de cathode et la production de précurseurs de matériaux actifs de cathode, déployées sur le site alloué par le Grand port maritime de Dunkerque sur les communes de Gravelines et Loon-Plage. Cette étape du projet s'inscrit en amont du processus d'enquête publique attendu au printemps 2025, et de la sécurisation du carnet de commandes de la future installation auprès de gigafactories implantées en Europe, étapes préalables aux potentielles futures décisions d'investissement. En parallèle et indépendamment du retrait le 25 septembre 2024 du protocole d'accord signé en octobre 2023 avec Stellantis, Orano poursuit les études sur son projet d'usine de recyclage des matériaux contenus dans les batteries de véhicules électriques afin de les valoriser dans de nouveaux composants. Ce projet s'appuie sur un procédé innovant, aujourd'hui en cours d'essai, développé au Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive (CIME) sur le site d'Orano à Bessines-sur-Gartempe (Nouvelle-Aquitaine).

Extension des capacités de production de l'usine d'enrichissement Georges Besse II

Le 10 octobre 2024, Orano a célébré la pose de la première pierre de l'extension de l'usine Georges Besse II sur le site du Tricastin (Drôme et Vaucluse). Validé par le conseil d'administration du 19 octobre 2023, cet investissement d'un montant prévisionnel de près de 1,75 milliard d'euros, permettra à Orano d'augmenter ses capacités de production de plus de 30 %, soit 2,5 millions d'Unité de Travail de Séparation ("UTS"). Cette extension de capacité répond aux demandes des clients électriciens de renforcer leur sécurité d'approvisionnement, grâce à une première production prévue dès 2028 et une mise en service complète en 2030.

Avenir du Traitement Recyclage au-delà de 2040

Le Conseil de politique nucléaire (CPN) du 26 février 2024, tenu sous l'égide du Président de la République, a acté les grandes orientations de la politique française pour l'aval du cycle, ouvrant la perspective d'investissements importants sur le site de la Hague. Afin de préparer la poursuite de la stratégie de traitement/recyclage au-delà de 2040, un programme de pérennité/résilience définira les conditions de prolongation des usines existantes et le lancement des études pour de nouvelles usines. Le 17 octobre 2024, le président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection s'est rendu sur le site de la Hague et a échangé sur les enjeux de l'usine avec une présentation du schéma directeur industriel de l'Aval du Futur et du programme pérennité/résilience.

Augmentation de capital d'Orano SA souscrite par l'État français

Le conseil d'administration d'Orano SA du 24 octobre 2024 a acté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 299.999.952 euros, par la création et l'émission de 9.146.340 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune et une prime d'émission d'un montant de 32,30 euros par action. Cette opération, décidée par l'Assemblée générale en date du 9 octobre 2024, a été entièrement souscrite et libérée par versement en numéraire par l'État français. À son issue, le capital social d'Orano SA est détenu par l'État français à hauteur de 90,33 % et, par JNFL et MHI à hauteur de 4,83 % chacun (cf. Note 22).

Financement

Dans le cadre de son programme EMTN et du refinancement de sa dette, Orano a procédé le 12 mars 2024 à une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à 7 ans (échéance mars 2031) avec un coupon annuel de 4,00 % (rendement de 4,086 % à l'émission) (cf. Note 26).

1.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses états financiers consolidés, Orano doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Orano revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du groupe (cf. Notes 1.3.6 et 25) ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur du goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. Notes 1.3.7.5, 9, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. Notes 1.3.10 et 24) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (cf. Notes 1.3.12 et 13) et, le cas échéant, les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations,
 - le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - les modalités de mise à l'arrêt définitif,
 - les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- les hypothèses utilisées pour évaluer l'existence de provisions ou passifs éventuels au titre des matières nucléaires propriétés du groupe : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (cf. Notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels d'Orano (cf. Notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et des autres actifs financiers (cf. Notes 1.3.6 et 1.3.9.5) ; et
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. Notes 1.3.13 et 8).

1.3 PRINCIPES COMPTABLES

1.3.1. Base d'établissement

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'Orano au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2024. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (*International Accounting Standards*), IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les interprétations émises par l'*IFRS Interpretation Committee* (« IFRS-IC ») et par l'ancien *Standard Interpretation Committee* (« SIC »).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

Le groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2024.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et de certains actifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers (hors instruments dérivés) sont évalués selon le principe du coût amorti.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Le groupe Orano est soumis à un système de quotas d'émission de gaz à effet de serre sur son site industriel de la Hague.

En application du règlement 2014-03 de l'ANC le groupe comptabilise :

- une provision si les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice sont supérieures aux quotas d'émission détenus par l'entité. Cette provision correspond au coût d'acquisition des quotas nécessaires pour compenser ce déficit ; ou
- un stock de quotas non utilisés si les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice sont inférieures aux quotas d'émission détenus par l'entité. Ce stock est valorisé au coût historique des quotas acquis.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non adoptés par l'Union européenne au 1^{er} janvier 2024

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 « Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique » ;
- amendement à l'IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- amendement à l'IAS 21 « Absence de convertibilité » ;
- améliorations annuelles 2024 relatives à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 ;
- décision de l'IFRS IC relative au classement des flux de trésorerie liés aux appels de marges de variation pour les contrats garantis au prix du marché (IAS 7) ;
- décision de l'IFRS IC relative à la comptabilisation des produits provenant des frais de scolarité (IFRS 15) ; et
- décision de l'IFRS IC relative aux garanties émises sur les obligations d'autres entités (potentiellement IFRS 9, 15, 17 ou IAS 37).

Amendements et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024

- amendement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des dettes en courant ou non courant » ;
- amendement à l'IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail » ;
- amendement à l'IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs » ;
- décision de l'IFRS IC relative aux fusions entre une société mère et sa filiale dans les états financiers individuels (IFRS 3, IAS 27) ;
- décision de l'IFRS IC relative aux paiements conditionnels au maintien de l'emploi pendant les périodes de transfert (IFRS 3) ;
- décision de l'IFRS IC relative aux engagements relatifs au climat (IAS 37) ; et
- décision de l'IFRS IC relative aux informations à fournir sur les produits et les charges des secteurs à présenter (IFRS 8).

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif dans les comptes annuels.

1.3.2. Règles de présentation des états financiers

Actifs et passifs courants/non courants

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant dans le bilan consolidé. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges qui, par nature, revêtent un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et charges opérationnels. Cette rubrique inclut notamment :

- les dotations et reprises de dépréciation relatives aux pertes de valeur ;
- les résultats de cession des actifs non financiers ;
- les variations de provision pour opérations de fin de cycle sur les installations arrêtées induites par les variations de devis ;
- les coûts de démantèlement et de traitement et reprise des déchets, ainsi que les reprises de provisions correspondantes ;
- les effets des plans de restructuration ; et
- les effets des modifications de régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

1.3.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Le contrôle du groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutefois, dans le cas où la consolidation d'une entité (ou d'un ensemble d'entités) représente un intérêt négligeable dans le cadre de l'image fidèle, le groupe a fait le choix de ne pas la consolider.

Les soldes et transactions intragroupe sont éliminés.

La date d'acquisition à partir de laquelle le groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du groupe et enregistrées en capitaux propres.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits prévus par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

1.3.4. Prise en compte de l'effet des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du groupe sont libellés en euro, qui correspond également à la monnaie fonctionnelle de la société-mère du groupe. Le groupe a déterminé la monnaie fonctionnelle de chacune de ses filiales en fonction de l'environnement économique dans lequel elle opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des opérations financières (prêts ou emprunts).

Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du groupe

Dans le cadre du processus de consolidation, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de clôture et les charges et produits sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change sont reconnues en Écarts de conversion au sein des Autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de conversion accumulés se rapportant à cette entité est recyclée au compte de résultat.

1.3.5. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel afin d'allouer les ressources aux différents secteurs et d'évaluer leurs performances.

Le principal décideur opérationnel du groupe est la Direction générale assistée du Comité Exécutif.

L'analyse du reporting interne et des spécificités des métiers du groupe conduit Orano à présenter les trois secteurs opérationnels suivants : Mines, Amont et Aval. Les informations relatives aux activités médicales et des batteries pour véhicules électriques sont présentées en « Corporate et Autres activités ».

Les activités du secteur Mines couvrent l'exploration (recherche de nouveaux gisements), les projets miniers (études et construction de mines), l'exploitation (extraction de l'uranium naturel, puis concentration par voie chimique en U_3O_8) et le réaménagement des sites après l'exploitation.

Les activités du secteur Amont regroupent principalement la conversion du concentré d'uranium (U_3O_8) en hexafluorure d'uranium (UF_6), puis l'enrichissement de l' UF_6 par centrifugation.

Enfin, les activités de l'Aval regroupent les métiers du recyclage de combustibles usés, de la logistique nucléaire (conception et fabrication d'emballages, et réalisation de transports de matières et déchets nucléaires), de démantèlement et services (démantèlement d'installations nucléaires, gestion de déchets et services aux exploitants nucléaires), ainsi que les métiers d'ingénierie (conception et réalisation de projets complexes).

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs clés de chaque secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. En conséquence, les informations communiquées dans les tableaux relatifs à l'information sectorielle sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du groupe.

En outre, les transactions entre les segments opérationnels ont été effectuées à des conditions de marché.

L'EBITDA est égal au résultat opérationnel retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnelles (hors dépréciations nettes des actifs circulants) ainsi que des résultats de cession d'immobilisations, des pertes et profits sur les contrats de location d'actifs et des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle.

Par ailleurs, le calcul de l'EBITDA est retraité de façon :

- i) à refléter les flux de trésorerie en lien avec les passifs sociaux (prestations versées et abondement aux actifs de couverture) en remplacement du coût des services rendus comptabilisé ;
- ii) à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires du groupe (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice.

Les actifs sectoriels incluent les « Stocks et en-cours », les « Créances (hors impôt) » et les « Actifs non courants », à l'exception des « Actifs d'impôts différés » et des « Titres des coentreprises et entreprises associées ». Orano a adopté une gestion centralisée de sa fiscalité et de sa trésorerie. Par conséquent, les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux secteurs.

En outre, les informations sur les actifs et passifs sectoriels ne sont pas fournies régulièrement au principal décideur opérationnel ; néanmoins, le groupe a choisi de présenter les actifs allouables par secteur opérationnel sur une base volontaire.

Enfin, Orano publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'Orano est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe (hors France), Amériques, Asie, Afrique et Moyen-Orient.

1.3.6. Chiffre d'affaires

Le groupe intervient sur les différentes étapes du cycle du combustible, en proposant les produits et services suivants :

- fourniture de concentrés d'uranium (U_3O_8) ;
- fourniture de services de conversion et d'enrichissement ou d' UF_6 et UF_6 enrichi ;
- services de traitement-recyclage ;
- services d'ingénierie de support à l'exploitant et de démantèlement d'installations nucléaires ; et
- services et solutions logistiques de transport et entreposage, incluant la conception et la fabrication d'emballages.

Contrats clients et obligations de performance

Les contrats conclus avec les clients sont analysés afin de déterminer les obligations de performance qui constituent l'unité de compte élémentaire pour la reconnaissance du revenu.

Prix du contrat

Le prix du contrat correspond au montant de la contrepartie qu'Orano s'attend à recevoir en échange des biens et services transférés. Ce prix inclut les éléments fixes fermes, ainsi que les éléments variables à hauteur de la part dont l'obtention est considérée comme hautement probable. Les éléments variables incluent les révisions de prix pouvant résulter de clauses d'indexation ou d'avenants, les effets potentiels de pénalités ou de rabais, etc.

Le prix du contrat est retraité dans le cas où l'une des parties au contrat reçoit un avantage de financement significatif de l'autre partie, autrement dit lorsque la combinaison (i) du décalage temporel entre l'encaissement et le transfert de contrôle des biens et services du contrat (*i.e.* la reconnaissance du chiffre d'affaires) et (ii) du taux d'intérêt applicable à une facilité de crédit équivalente, a un effet significatif sur le prix du contrat négocié par les parties. Ce retraitement revient à reconnaître le revenu sur la base d'un prix de transaction reflétant le prix que le client aurait payé pour une transaction au comptant, c'est-à-dire nette de tout élément lié aux modalités de financement. L'ajustement ainsi déterminé sur le prix de contrat est reconnu concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires, tandis que la charge ou le produit financier est reconnu à due proportion de l'évolution et de l'amortissement de la facilité de crédit implicite résultant des termes de paiement. Le taux d'intérêt appliqué est le taux de financement marginal que la partie recevant le financement obtiendrait auprès d'un établissement financier en négociant, le jour de la signature du contrat, un emprunt dont les caractéristiques sont similaires au financement implicite accordé.

Allocation du prix du contrat aux obligations de performance

Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance en fonction des proportions des prix de vente séparés, généralement en ligne avec les modalités contractuelles. A défaut, le prix de vente de l'obligation de performance est calculé sur la base des coûts et d'une marge attendue pour des prestations similaires.

Reconnaissance du revenu associé à chaque obligation de performance

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque l'entreprise transfère au client le contrôle des biens ou services. En application de ce principe, le chiffre d'affaires est reconnu :

- pour les contrats de fourniture de concentrés : à la livraison des concentrés d'uranium sur les sites de conversion désignés par les clients ; la livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano chez le convertisseur vers le compte de matière détenue par le client chez ce même convertisseur (*book transfer*) ;
- pour les contrats de conversion et d'enrichissement : à la livraison de l'UF₆. La livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano vers le compte de matière détenue par le client chez l'enrichisseur ou l'assembleur du combustible ;
- pour les prestations de traitement-recyclage, de transport et d'entreposage : à l'avancement des services rendus ; lorsque le contrat prévoit une participation du client au financement de la construction d'un actif nécessaire à la réalisation des prestations couvertes par le contrat, le chiffre d'affaires relatif au financement reçu est dégagé à l'avancement des prestations sous-jacentes sur la durée d'utilisation de l'actif, sauf à ce que le client prenne le contrôle de l'actif construit (auquel cas, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la construction de l'actif) ; et
- pour les contrats de conception et de fabrication d'équipements répondant aux spécifications techniques du client : à l'avancement, sauf à ce que le groupe ne dispose pas d'un droit aux paiements suffisant au titre des prestations réalisées à date en cas d'interruption du contrat motivé par une raison autre que le défaut du groupe.

Lorsque la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à l'avancement dans les cas décrits ci-dessus, la mesure de l'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts encourus et les coûts à terminaison. Le chiffre d'affaires est reconnu dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne fera l'objet d'aucune reprise ultérieure.

Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats correspondent au droit dont dispose le groupe au titre des travaux réalisés et qui ne constituent pas encore un droit inconditionnel à paiement.

Les passifs sur contrats correspondent aux montants comptabilisés en cas de paiements reçus excédant le montant reconnu en revenu au titre de la satisfaction d'une obligation de performance. Ils comprennent notamment :

- les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ; et
- les autres avances et acomptes reçus de clients repris au fur et à mesure de la réalisation des prestations couvertes par le contrat.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe effectue la compensation par contrat entre actifs et passifs sur contrats.

Les créances clients représentent le droit inconditionnel du groupe à recevoir un paiement dont l'exigibilité ne dépend que du seul passage du temps.

Coûts d'obtention de contrats

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat ne sont capitalisés que si :

- il s'agit de coûts marginaux que le groupe n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat, et
- le groupe s'attend à les recouvrer.

1.3.7. Évaluation des actifs corporels et incorporels

1.3.7.1. Actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Goodwill

Le groupe applique l'amendement à IFRS 3, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, afin de déterminer si une acquisition doit être comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actif(s) isolé(s).

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill relatif à un regroupement d'entreprises représente la différence entre :

- d'une part la somme des éléments suivants :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et,
 - pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle ;
- d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque la différence qui en résulte est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le montant du goodwill est définitivement arrêté dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT au niveau desquelles il est suivi.

Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en 1.3.7.5.

Après leur comptabilisation initiale, le goodwill est inscrit à son coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeur constatées. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives au goodwill sont présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur comptable de la participation présentée au bilan du groupe. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives à ce goodwill sont enregistrées dans la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises ».

Lorsqu'une UGT ou partie d'UGT vient à être cédée, la quote-part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en compte dans la valeur comptable de son actif net utilisée pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Cette quote-part de goodwill est évaluée en fonction de la valeur relative du périmètre cédé au sein de l'UGT ou groupe d'UGT.

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « Coût des produits et services vendus ».

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- il est dans l'intention du groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ; et
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au groupe.

Les coûts de développement ainsi capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet ne soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, présente de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels, qui comprennent notamment des droits miniers et de la technologie acquise, sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ils sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

1.3.7.2. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

En cas d'acquisition d'un groupe d'actifs, le groupe a choisi, pour la répartition du coût d'acquisition, d'évaluer les actifs et les passifs qui ne sont pas évalués au coût de revient selon les normes IFRS qui leur sont applicables, puis d'allouer le coût d'acquisition résiduel aux actifs et aux passifs évalués au coût de revient au prorata de leurs valeurs respectives (IFRIC Update 11/17).

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production qui participent à la construction de l'actif.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe, évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. Note 1.3.12). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les emballages industriels sur 10 à 20 ans, les autres matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans. Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de leur durée estimée d'utilisation.

Les variations de la valeur des actifs de démantèlement (quote-part propre) sont amorties de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle des installations.

1.3.7.3. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur prise d'effet, par la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation enregistré en « Droits d'utilisation – contrats de location » et au passif par une dette enregistrée en « Dettes de location ». Un contrat contient un contrat de location s'il confère au groupe le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location correspond à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les paiements de location sont actualisés au taux marginal d'endettement. Le taux retenu, déterminé par devise et par maturité, correspond au taux que le preneur aurait eu à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif loué dans un environnement économique similaire.

La valeur du droit d'utilisation est déterminée à la date de prise d'effet du contrat de location à partir du montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, le cas échéant :

- les paiements d'avance faits au loueur, nets des avantages reçus du bailleur,
- les coûts directs initiaux : il s'agit des coûts marginaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ; et
- les coûts estimés de remise en état du bien loué ; ce montant est actualisé et enregistré en contrepartie d'une provision pour remise en état.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêt. Ce retraitement entraîne la comptabilisation d'impôts différés. Dans le tableau des flux de trésorerie, seule la charge d'intérêt impacte les flux de trésorerie générés par l'activité ; le remboursement du principal de la dette de location impacte en effet les flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Les loyers des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Le droit d'utilisation et la dette de loyers sont amortis sur la durée du contrat qui correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. La probabilité d'exercer une option de renouvellement ou de ne pas exercer une option de résiliation est déterminée par typologie de contrat ou au cas par cas sur la base des dispositions contractuelles et réglementaires, de la nature de l'actif sous-jacent, de sa spécificité et de son emplacement, le cas échéant.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, les droits d'utilisation sont alloués à l'UGT ou au groupe d'UGT auxquels ils appartiennent. A cet effet, la valeur du droit d'utilisation est intégrée à la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT et les paiements de loyers ayant servi à calculer la dette de loyers sont exclus des flux de trésorerie futurs utilisés pour la détermination de la valeur d'utilité de l'UGT/du groupe d'UGT testés. Ces modalités de réalisation des tests de perte de valeur en lien avec l'application d'IFRS 16 n'ont pas d'incidence matérielle sur le résultat des tests compte tenu du montant des droits d'utilisation.

1.3.7.4. Incorporation des coûts d'emprunt

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements corporels et incorporels, se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an, sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels :

- lorsqu'ils ont été mis en service avant le 1^{er} janvier 2009 ; ou
- lorsqu'ils ont été mis en service postérieurement à cette date, mais les dépenses ont été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

1.3.7.5. Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants les uns des autres sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles reflètent la manière dont les activités sont gérées au sein du groupe.

Des tests de pertes de valeur sont réalisés sur les actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif et si celle-ci redevient de ce fait plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des gisements non exploités de l'activité Mines est évaluée sur la base de multiples en terre (c'est-à-dire par comparaison avec les ressources et réserves valorisées en fonction de la capitalisation boursière de juniors comparables aux gisements non exploités du groupe). Les reprises de perte de valeur, lorsqu'elles sont possibles, sont appréciées en considération de l'évolution de ces multiples et des perspectives d'exploitations futures.

En outre, des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour le goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels le goodwill et les actifs incorporels appartiennent.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le groupe réalise les tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des frais de cession, ce qui correspond à sa valeur nette de réalisation, évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables, multiple des ressources d'uranium en terre obtenu en rapportant les valeurs boursières des comparables avec les réserves et ressources déclarées sur les gisements) ; et
- sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels qu'ils résultent du plan stratégique validé par la gouvernance et de ses hypothèses sous-jacentes, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur projetée et actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ou groupes d'UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerai dans les mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; dans ce cas, les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas projetés et actualisés à l'infini, mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation.

Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont calculés après impôt.

Les tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses macroéconomiques (dont la parité avec le dollar américain) et sectorielles retenues, notamment en termes d'évolution des prix du minerai ou des services de conversion et d'enrichissement, mais également de durée d'utilisation des actifs sous-jacents. Compte tenu de ces sensibilités, le groupe révisé ses estimations et hypothèses sous-jacentes *a minima* une fois par an, ou plus, lorsque l'évolution des conditions de marché le requiert.

1.3.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation, qui correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les consommations de stocks sont généralement valorisées en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'entrée des stocks comprend tous les coûts directs de matières, les coûts de main d'œuvre ainsi que l'affectation des coûts indirects de production.

Dans le cas de prêts de matière avec transfert de titre de propriété, le groupe comptabilise en stock la matière empruntée au coût unitaire moyen pondéré, qui correspond à sa juste valeur estimée à la date de la transaction. En contrepartie, une dette correspondant à l'obligation de restitution de la matière, valorisée à chaque clôture, en fonction de l'hypothèse de restitution (à partir des productions futures du groupe ou d'achats externes), est comptabilisée en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

1.3.9. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle ;
- des titres de participation dans des sociétés non consolidées ;
- des prêts, avances et dépôts ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- de certaines autres créances opérationnelles ;
- des comptes bancaires nantis ;
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ; et
- de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- les dettes financières ;
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- certaines autres dettes opérationnelles ;
- les concours bancaires ; et
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

1.3.9.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit que les actifs financiers soient classés en trois catégories : coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par les autres éléments du résultat global, en fonction des modalités de gestion (*business model*) définies par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du *solely payments of principal and interest*, SPPI).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de dette (flux contractuels de trésorerie associés à des paiements d'intérêts et aux remboursements de capital) sont comptabilisés :

- au coût amorti lorsque le groupe les détient en vue de collecter l'ensemble des flux de trésorerie contractuels ;
- en juste valeur par résultat lorsque le groupe les détient en vue de les céder et de réaliser une plus-value ;
- en juste valeur par les autres éléments du résultat global lorsque le groupe les détient dans un objectif mixte de collecte des flux de trésorerie contractuels et de cession (avec recyclage de la plus ou moins-value en résultat en date de cession).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de capitaux propres (titres d'actions ou de fonds communs de placement actions) sont comptabilisés en juste valeur par résultat, sauf à ce que le groupe opte pour l'option permettant de les comptabiliser de manière irrévocable en juste valeur par les autres éléments du résultat global (sans recyclage des plus ou moins-values en résultat).

Par exception à ces principes, certains instruments peuvent être comptabilisés en juste valeur par résultat lorsque ce traitement permet de compenser une position symétrique affectant le compte de résultat.

1.3.9.2. Modalités d'évaluation des actifs et passifs financiers

Hormis les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, le groupe évalue ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur sont valorisés à partir de techniques qui cherchent à maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels le groupe peut avoir accès sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : techniques d'évaluation utilisant uniquement des données observables directement ou indirectement sur un marché actif pour un instrument similaire ; et
- niveau 3 (données non observables) : techniques d'évaluation utilisant principalement des données non observables, y compris des données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

1.3.9.3. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'Orano dédie au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations et reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées selon la méthode décrite en Note 1.3.9.5.

Orano ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la Société ne les contrôle pas suivant les critères de la norme IFRS 10 :

- Orano n'intervient pas dans la gestion des FCP dédiés qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du groupe ;
- Orano ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par Orano ;
- les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour Orano ;
- Orano ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ; et
- les conventions de gestion restreignent la possibilité de résiliation par Orano à des cas spécifiques (faute, fraude, etc.). Orano n'a donc pas la possibilité de changer la société de gestion du fonds à tout moment.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'Orano dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Hormis les obligations d'État et la créance sur EDF et le CEA, résultant du surfinancement de l'Andra, qui sont comptabilisées au coût amorti, l'ensemble du portefeuille d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle est enregistré dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

1.3.9.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.3.9.5. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant la méthode du coût amorti.

La dépréciation est calculée sur la base du modèle fondé sur les pertes attendues (*expected credit loss*). Selon ce modèle, les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sont enregistrées sur les instruments émis ou acquis dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) sont comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ou dans le cas de créances commerciales à court terme. Le groupe détermine la perte attendue sur la base (a) du montant de l'exposition au défaut, (b) du taux de perte associé et (c) de la probabilité de défaut.

1.3.9.6. Autres actifs financiers courants

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres de créances négociables dont l'échéance est supérieure à trois mois et des titres d'OPCVM non monétaires placés à un horizon de gestion à court terme facilement mobilisables, ne répondant pas strictement aux critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur selon les critères énoncés par la norme IAS 7. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros conformes au règlement européen UE 2017/1131 (dit « MMF ») ; les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM, en juste valeur par résultat.

1.3.9.8. Dettes financières

Les dettes financières se composent :

- de certaines avances rémunérées reçues des clients : les avances portant intérêts reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles sont réglées en trésorerie et en passifs sur contrats dans les autres cas ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit ;
- des emprunts obligataires émis par Orano ;
- des découverts bancaires courants ; et
- des dettes liées à des locations financières.

Les dettes financières sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe/taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.3.9.9. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe a adopté le modèle général de comptabilité de couverture d'IFRS 9.

1.3.9.9.1. Risques couverts et instruments financiers

Orano utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux, des swaps d'inflation et des options de change.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes ou prévisionnels en monnaies étrangères.

1.3.9.9.2. Comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie :

- la part efficace des variations de valeur et les variations de juste valeur de la valeur temps de l'option et l'effet report/déport pendant la durée de vie de la couverture, sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » et présentées au bilan pour le montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ;
- la part inefficace de la variation de la juste valeur résultant du test d'efficacité est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer par exemple l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.3.9.9.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.3.9.10. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ; ou
- le groupe transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

1.3.10. Avantages du personnel

Les engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend (i) des cotisations faites par le salarié (régimes à « cotisations définies ») ou (ii) d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes à « prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement, taux de rotation et taux de mortalité). Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires, de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la Société, émis par les entreprises de première catégorie.

Le groupe a constitué des actifs financiers auprès d'un assureur pour couvrir des dépenses de régimes à prestations définies. La comptabilisation des actifs de couverture est enregistrée en contre partie de la trésorerie versée à l'assureur.

Le montant des avantages du personnel résulte de l'évaluation des engagements minorée de la juste valeur des actifs destinés à leur couverture.

Les réévaluations du passif net au titre des engagements à prestations définies (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires) sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, charges de recherche et développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations de régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes est comptabilisé au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

1.3.11. Provisions liées aux opérations d'exploitation

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle légale, contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie probable de ressources sans contrepartie attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Provisions pour travaux restant à effectuer

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites de la Hague et de Melox (secteur Aval), du Tricastin et de Malvési (secteur Amont) au titre du traitement des déchets et d'autres opérations issus du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement, pour le secteur Aval, sur des activités d'entreposage, de traitement, de conditionnement, de transport et de stockage de déchets technologiques et de procédés, et, pour le secteur Amont, sur des travaux de traitement et de conditionnement des effluents nitrates et des poussières.

Par ailleurs, le groupe détient des matières nucléaires dans des formes physiques ou chimiques variées pouvant nécessiter des traitements spécifiques pour les rendre commercialisables. Le groupe apprécie la nécessité de constituer une provision au cas par cas sur la base (i) des obligations existantes à la clôture, (ii) de l'existence et de la disponibilité de filières de traitement ou de la faisabilité de projets de développement de nouvelles filières, (iii) des coûts estimés de la valorisation de ces matières et (iv) des perspectives commerciales ou avantages économiques attendus de ces matières une fois valorisées. Une provision est constatée lorsque les perspectives commerciales ou les avantages économiques sont insuffisants au regard des coûts de traitements ou de développement des filières de valorisations et que la provision peut être estimée de manière fiable.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la courbe de taux d'État français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme, à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés en résultat.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Lorsque le groupe enregistre un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat fait l'objet d'une provision (après prise en compte de toute dépréciation d'actif relative aux actifs dédiés à l'exécution de ce contrat).

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée par le groupe lorsqu'il a une obligation implicite, qui est matérialisée lorsque : (i) il existe un plan formalisé et détaillé précisant l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de personnes affectées, l'estimation des dépenses qui seront engagées et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ; et (ii) les personnes affectées ont été valablement informées des principales caractéristiques du plan.

Provisions pour réaménagement des sites miniers

Ces provisions correspondent aux dépenses prévisibles liées aux coûts de reconstitution des sites miniers à la charge du groupe. La provision est constituée au fur et à mesure de l'exploitation du site, selon le principe de la « dégradation progressive ».

La provision pour reconstitution des sites miniers est égale au prorata du cumul des tonnages traités depuis la mise en service du site sur le tonnage total du site (quantités déjà traitées et restant à traiter).

1.3.12. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- les coûts de démantèlement pour mener l'installation à l'état final du déclassement incluant les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- les coûts liés à la gestion long terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage) ; et
- les coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique de dépenses prévisionnelles.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations.

Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement présenté au sein des actifs corporels (cf. Note 1.3.7.2).

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante ne participe pas à l'avancement des contrats et ne rentre pas dans le coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « Coût des produits et services vendus », en déduction de la marge brute.

Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Le taux d'actualisation est fixé en application de la norme IAS 37 sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux à terme ultime "UFR" publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Selon les articles D. 594-1 et suivants du Code de l'environnement et l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires modifié le 1^{er} juillet 2020, un déficit ou un surplus de couverture (ratio des actifs dédiés à la juste valeur sur les provisions de fin de cycle loi) est calculé sur la base du taux d'actualisation réel (*i.e.* net d'inflation) ainsi déterminé, dès lors que :

- le taux d'actualisation brut reste inférieur au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture, prudemment estimé en tenant compte de l'horizon des décaissements ; et
- le taux d'actualisation réel reste inférieur au taux plafond, fixé par arrêté des ministres chargés de l'Économie et de l'Énergie, égal à la valeur non arrondie représentative des anticipations en matière de taux d'intérêt réel à long terme, retenue pour le calcul publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles du taux à terme ultime applicable à la date considérée, majorée de cent cinquante points de base.

Dans le cas où le taux d'actualisation réel, pris en compte pour le calcul de l'actualisation des obligations de fin de cycle, est supérieur au taux plafond réglementaire, le déficit ou surplus de couverture serait déterminé à partir de ce dernier.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

En application de la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est ajusté du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée de vie résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation ou s'il s'agit d'opérations de reprises et conditionnements des déchets historiques (RCD), l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge du groupe. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel au sein des « Autres produits et charges opérationnels » ; l'impact des changements de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier ; et
- dans le cadre d'un contrat commercial impliquant la prise de propriété de déchets créant une obligation de constitution d'un passif de fin de cycle, la marge sur affaires doit être impactée du coût de cette obligation, par la contrepartie du compte de provisions au bilan.

Actifs de fin de cycle (part tiers)

Le groupe peut être amené à réaliser des opérations de démantèlement dont le financement, pour une quote-part, est à la charge de tiers. La provision pour opérations de fin de cycle couvre la totalité des opérations. Elle est comptabilisée en contrepartie du compte « Actif de démantèlement – part propre » pour la quote-part à la charge du groupe et en contrepartie du compte d'actif non courant intitulé « Actifs de fin de cycle – part tiers » à hauteur du financement attendu de la part du tiers.

L'actif de fin de cycle – part des tiers ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes. L'effet de désactualisation venant augmenter la valeur de l'actif est enregistré dans un compte de produit financier.

Il est réduit à mesure que les travaux contractualisés sont réalisés.

1.3.13. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt courant et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôt courant

Les actifs et passifs d'impôt courant sont évalués en fonction du montant attendu qui sera reçu ou payé à l'administration fiscale. L'impôt courant relatif à des éléments comptabilisés au sein des capitaux propres est également reconnu en capitaux propres, et non au sein du compte de résultat. Lorsqu'elles sont sujettes à interprétation, le management réévalue régulièrement les positions qu'il a prises dans ses déclarations fiscales, et il comptabilise des provisions en conséquence lorsqu'il le juge nécessaire.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement des différences temporelles et qui a été adopté à la date de clôture. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat issues du plan d'action stratégique du groupe.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » qui sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

Orano a opté pour la comptabilisation en impôt sur le résultat de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises. Depuis le 1er janvier 2021, le taux est passé de 1,5 % à 0,75 % puis à 0,375 %, puis à 0,28 % en 2024. En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés sur les différences temporelles correspondantes.

Recouvrabilité des impôts différés actifs

Le montant des impôts différés actifs est revu à chaque date de reporting, et il est réduit le cas échéant dans la mesure où il n'est plus probable que des profits taxables futurs permettront d'utiliser tout ou partie de ce montant. De même, les impôts différés actifs non reconnus sont réévalués à chaque date de reporting et sont reconnus à hauteur de l'estimation des profits taxables futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

La partie recouvrable des actifs d'impôts différés du groupe correspond à celle pour laquelle la probabilité de recouvrement est supérieure à 50 %. En pratique, pour établir cette probabilité, le groupe procède à une analyse en trois étapes : (a) démonstration du caractère non récurrent des déficits, (b) analyse des perspectives de résultats futurs et (c) analyse des opportunités liées à la gestion fiscale.

S'agissant des perspectives de résultats futurs, la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les pertes reportables est appréciée au regard des prévisions de résultat issues du plan stratégique validé par la gouvernance.

L'estimation des pertes imputables tient également compte de la réglementation annuelle d'imputation maximale (50 % pour la France).

Compensation des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôt exigible.

Note 2 – PERIMETRE

RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES FRANCE/ÉTRANGER

<i>(nombre de sociétés)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Intégration globale	34	37	30	40
Activité conjointe	–	6	–	6
Mise en équivalence	3	4	1	5
Sous-total	37	47	31	51
Total	84		82	

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2024

Création des sociétés de l'activité Batteries pour véhicules électriques

(cf. Note 1.1)

Création des sociétés de l'activité Médicale

(cf. Note 1.1)

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2023

Création de SET Expansion

Pour répondre à un besoin accru en services d'enrichissement, le Conseil d'Administration d'Orano SA a décidé, en date du 19 octobre 2023, d'autoriser le projet d'extension de l'usine d'enrichissement Georges Besse II, située sur le site du Tricastin en France. La société SET Expansion portera l'ensemble des actifs dédiés à cette extension.

PÉRIMÈTRE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

(IG : intégration globale/MEE : mise en équivalence/AC : activité conjointe)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Pays	% intérêt		% intérêt
FRANCE				
Orano		IG 100	IG	100
Orano Support		IG 100	IG	100
Orano Assurance et Réassurance		IG 100	IG	100
SI-nerGIE		MEE 50	MEE	50
Orano Mining		IG 100	IG	100
CFMM		IG 100	IG	100
Orano Expansion		IG 95,28	IG	95,28
Orano Chimie Enrichissement		IG 100	IG	100
Sofidif (2)		IG 60	IG	60
SET Holding		IG 95	IG	95
SET		IG 95	IG	95
SET Expansion		IG 95	IG	95
Laboratoire d'étalons d'activité		IG 100	IG	100
Orano Recyclage		IG 100	IG	100
Orano Temis		IG 100	IG	100
Orano NPS		IG 100	IG	100
Lemaréchal		IG 100	IG	100
CERIS Group		IG 68,52	IG	68,52
CERIS Ingénierie		IG 68,52	IG	68,52
ELIX		IG 68,52	IG	68,52
INEVO Group		IG 100	IG	100
INEVO Technologie		IG 100	IG	100
INEVO PS		IG 100	IG	100
Orano Démantèlement		IG 100	IG	100
Orano DS – Démantèlement et Services		IG 73,86	IG	73,86
CNS		IG 51	IG	51
Trihom (1)		IG 48,75	IG	48,75
SICN		IG 100	IG	100
Orano DA – Diagnostic Amiante		IG 73,86	IG	74
Orano Projets		IG 100	IG	100
Orano Med Manufacturing		IG 100	IG	100
Orano Batteries		IG 100	–	–
Orano CAM		IG 100	–	–
Orano PCAM		IG 100	–	–
Neomat CAM		MEE 49	–	–
Neomat PCAM		MEE 51	–	–
Orano Med Theranostics		IG 100	–	–

(1) Le pourcentage de contrôle sur cette entité est supérieur à 50 %.

(2) Suite à la recapitalisation d'Eurodif en 2019, Sofidif ne détient plus aucune participation dans les sociétés du groupe.

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
			% intérêt		% intérêt
EUROPE (Hors France)					
Urangesellschaft - Frankfurt	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano Nuclear Cargo and Service	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano Nuclear Trucking	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano GmbH	Allemagne	IG	100	IG	100
Dekontaminierung Sanierung Rekultivierung	Allemagne	IG	100	IG	100
Enrichment Technology Company Ltd (ETC)	Grande-Bretagne	MEE	50	MEE	50
Orano Ltd	Grande-Bretagne	IG	100	IG	100
AMERIQUES					
Orano USA LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
PIC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Federal Services LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
UG USA	États-Unis	IG	100	IG	100
TN Americas LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano CIS LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Interim Storage Partners LLC	États-Unis	MEE	51	MEE	51
Orano Decommissioning Services LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Holding LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Accelerated Decommissioning Partners LLC	États-Unis	MEE	25	MEE	25
Orano Med LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Med Theranostics LLC	États-Unis	IG	100	–	–
Spectrano	États-Unis	MEE	49	MEE	49
Orano Canada Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Cigar Lake	Canada	AC	40,45	AC	40,45
Key Lake	Canada	AC	16,67	AC	16,67
Kiggavik	Canada	AC	66,09	AC	66,09
McArthur River	Canada	AC	30,2	AC	30,2
McClean Lake	Canada	AC	77,5	AC	77,5
Midwest	Canada	AC	74,83	AC	74,83
Orano Est Canada	Canada	IG	100	IG	100
Urangesellschaft Canada Limited	Canada	IG	100	IG	100
Uranor Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Orano Quebec Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Uramin Inc	Iles Vierges	IG	100	IG	100
ASIE					
Orano Japan	Japon	IG	100	IG	100
Orano Recycling Japan Ltd	Japon	IG	100	IG	100
ANADEC – Orano ATOX D&D Solutions Co. Ltd (1)	Japon	–	–	MEE	50
Transnuclear Ltd	Japon	IG	50	IG	50
Orano Beijing Technology Co. Ltd	Chine	IG	100	IG	100
UG Asia Limited	Chine	IG	100	IG	100
AREVA Mongol LLC	Mongolie	IG	100	IG	100
COGEGOBI	Mongolie	IG	100	IG	100
Badrakh Energy LLC	Mongolie	IG	66	IG	66
Orano Korea	Rép. de Corée	IG	100	IG	100
Katco (cf. note 23)	Kazakhstan	IG	51	IG	51
Nurlikum Mining LLC	Ouzbékistan	IG	51	IG	51

(1) Société en cours de liquidation déconsolidée (cf. Note 1.3.3)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
			% intérêt		% intérêt
AFRIQUE/MOYEN-ORIENT					
Somaïr (2)	Niger	–	–	IG	63,40
Imouraren SA (2)	Niger	–	–	IG	63,50
Cominak (2)	Niger	–	–	IG	69
TN Niger (1)	Niger	–	–	IG	100
Orano Mining (Namibia) Pty Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
Orano Processing Namibia	Namibia	IG	100	IG	100
Uramin Centrafrique	Rép. centrafricaine	IG	100	IG	100
Comuf	Gabon	IG	68,42	IG	68,42

(1) Société fusionnée dans Orano NPS

(2) Sociétés déconsolidées (cf. Note 1.1)

SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des titres non consolidés détenus à 50 % et plus représente 17 participations (hors sociétés nigériennes) et s'élève à 11 millions d'euros au bilan. Le groupe juge qu'il n'y a pas de risque associé à ces participations et les considère comme non significatives.

Note 3 – INFORMATIONS SECTORIELLES

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Résultat 2024

	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires brut	1 524	1 559	3 236	(445)	5 874
Ventes inter-secteurs	(22)	(251)	(209)	483	–
Chiffre d'affaires contributif	1 502	1 307	3 027	38	5 874
Résultat Opérationnel avant activité de fin de cycle	122	463	675	(77)	1 183
Résultat des activités de fin de cycle	–	(38)	(59)	–	(97)
Résultat Opérationnel	122	425	616	(77)	1 085
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	–	–	–	–	(12)
Résultat Financier	–	–	–	–	(307)
Impôts sur les résultats	–	–	–	–	(54)
Résultat net de l'ensemble	–	–	–	–	712
EBITDA *	437	495	1 190	(55)	2 067
% du CA brut	28,7 %	31,8 %	36,8 %	n.a.	35,2 %

* Cf. Notes 1.3.5 et 6.

Au 31 décembre 2024, le groupe a réalisé environ 43 % de son chiffre d'affaires avec EDF.

Signature de contrats concernant le retour de déchets nucléaires japonais

Les contrats signés en novembre 2024 avec les électriciens japonais prévoient des échanges d'unités de résidus permettant la restitution du reliquat d'activité et de masse métallique sous la forme de déchets vitrifiés et d'emballages usés. Ces échanges sont devenus effectifs à l'entrée en vigueur des contrats et se traduisent par une restitution physique de l'équivalent en radioactivité et en masse aux clients japonais.

L'accord se décompose en substance en (i) un échange d'unités de résidus, (ii) l'extinction des obligations de performance antérieures, et (iii) de nouvelles obligations de performance au titre (a) de l'entreposage des colis de déchets, (b) de l'assainissement et de l'entreposage des emballages de transport et (c) d'un service exutoire de recyclage des métaux. La restitution de l'ensemble des déchets conduit à dénouer l'ensemble des contrats historiques japonais encore actifs au moment de la signature des contrats.

L'opération d'échange n'entrant pas dans le champ d'application d'IFRS 15 et s'agissant d'un montant très significatif, le produit perçu est présenté sur une ligne distincte « Autres Revenus » du compte de résultat consolidé. L'opération étant néanmoins réalisée dans le prolongement des activités ordinaires du groupe, ces « autres revenus » sont présentés au sein de l'agrégat « Chiffre d'affaires » dans le secteur Aval. Les prestations d'entreposage des colis de déchets et le service exutoire constituent bien, en revanche, des prestations dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les impacts sur le chiffre d'affaires 2024 du secteur Aval sont comptabilisés en « Autres revenus » pour 948 millions d'euros au titre de l'opération d'échange et du dénouement des contrats historiques, et en « Revenus des biens et services » pour 19 millions d'euros au titre des prestations qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les contrats historiques ont été intégralement payés par le passé, et ont donné lieu à une reconnaissance partielle du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des prestations. Le solde des avances reçues non encore reconnu constitue ainsi un produit sur l'exercice qui s'ajoute aux montants perçus au titre de la signature des contrats.

Ce montant total est alloué entre (i) l'opération d'échange et (ii) les obligations de performance identifiées. Pour les obligations de performance de l'entreposage des colis de déchets et le service exutoire, le prix est alloué sur la base d'un coût attendu plus une marge applicable pour des prestations similaires. Le prix alloué à l'opération d'échange est égal au montant résiduel.

Bilan 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill et droits d'utilisation – contrats de location)	2 579	4 445	4 850	225	12 099
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	–	1 778	6 675	–	8 453
Autres actifs non courants	63	–	4	299	366
Sous-total Actifs non courants	2 642	6 223	11 529	524	20 918
Stocks et créances (hors impôts)	601	1 055	1 058	203	2 918
Autres actifs courants	–	–	1	1 968	1 969
Sous-total Actifs courants	601	1 055	1 059	2 172	4 887
TOTAL ACTIF	3 242	7 278	12 588	2 696	25 805

Résultat 2023

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Chiffre d'affaires brut	1 389	1 446	2 301	(361)	4 775
Ventes inter-secteurs	(70)	(141)	(166)	377	–
Chiffre d'affaires contributif	1 319	1 305	2 135	17	4 775
Résultat Opérationnel avant activité de fin de cycle	196	422	109	(50)	677
Résultat des activités de fin de cycle	–	(55)	13	–	(42)
Résultat Opérationnel	196	368	122	(50)	635
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	–	–	–	–	(3)
Résultat Financier	–	–	–	–	(202)
Impôts sur les résultats	–	–	–	–	(109)
Résultat net de l'ensemble	–	–	–	–	322
EBITDA	421	446	395	(34)	1 228
% du CA brut	30,3 %	30,8 %	17,2 %	n.a.	25,7 %

Au 31 décembre 2023, le groupe a réalisé environ 45 % de son chiffre d'affaires avec EDF.

Bilan 2023

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	2 704	4 214	4 506	154	11 579
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	–	1 705	6 466	–	8 170
Autres actifs non courants	82	–	3	167	253
Sous-total Actifs non courants	2 787	5 919	10 975	321	20 002
Stocks et créances (hors impôts)	635	1 287	933	236	3 090
Autres actifs courants	–	–	–	1 507	1 507
Sous-total Actifs courants	635	1 287	933	1 743	4 598
TOTAL ACTIF	3 421	7 206	11 908	2 064	24 599

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Exercice 2024

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	758	506	1 576	13	2 853
Europe (hors France)	73	186	169	3	431
Amériques	201	339	140	22	702
Asie	420	273	1 138	–	1 831
Afrique et Moyen-Orient	50	3	5	–	58
Total	1 502	1 307	3 027	38	5 874

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et Autres activités	Total
France	10	272	433	68	783
Europe (hors France)	–	–	8	–	8
Amérique	65	–	2	5	72
Asie	131	–	–	–	131
Afrique et Moyen orient	5	–	–	–	5
TOTAL	210	272	443	72	998

Cf. Notes 10 et 11.

Exercice 2023

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	530	414	1 454	11	2 409
Europe (hors France)	82	345	286	4	717
Amériques	151	299	190	1	640
Asie	459	247	201	1	907
Afrique et Moyen-Orient	97	1	5	–	102
Total	1 319	1 305	2 135	17	4 775

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

<i>(en millions d'euros)</i>	Mines	Amont	Aval	Corporate et Autres activités	Total
France	7	128	451	36	622
Europe (hors France)	1	–	9	–	10
Amériques	47	–	2	9	58
Asie	100	–	–	–	101
Afrique et Moyen-Orient	19	–	–	–	19
Total	173	128	462	45	809

Note 4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges de personnel (1)	(1 665)	(1 548)
Effectifs équivalents temps plein moyens (2)	19 970	19 266

(1) Hors avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Y compris les alternants et les CDD.

Note 5 – AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Profits sur cessions d'actifs non financiers	–	–
Reprise de perte de valeur sur actifs	93	120
Autres produits	13	79
Total autres produits opérationnels	106	200

En 2023 et 2024, la reprise de perte de valeurs concerne principalement les actifs industriels de l'UGT Conversion (cf. Note 11).

En 2023, les autres produits comprennent :

- la reprise de provisions suite à l'extinction de certains risques fiscaux à hauteur de 30 millions d'euros ;
- la reprise de provision pour réaménagement des sites miniers pour 30 millions d'euros ; et
- la baisse des engagements d'Orano liée à la réforme des retraites à hauteur de 4 millions d'euros.

AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pertes sur cessions d'actifs non financiers	(3)	(7)
Perte de valeur sur actifs	(78)	(4)
Coûts de démantèlement nets des dotations/reprises de provisions pour opérations de fin de cycle	(97)	(42)
Autres charges	(205)	(134)
Total autres charges opérationnelles	(383)	(186)

En 2024, les pertes de valeur sur actifs concernent principalement la dépréciation des actifs incorporels miniers d'Imouraren pour 69 millions d'euros (cf. Notes 1.1 et 10).

Les coûts de démantèlement nets des dotations/reprises de provisions sont décrits dans la Note 13.

En 2024, les autres charges comprennent principalement :

- une sous activité subie au Niger pour 12 millions d'euros, des dotations aux provisions et un résultat de déconsolidation en lien avec la situation au Niger pour 124 millions d'euros (cf. Notes 1.1 et 25) ;
- des dotations aux provisions relatives au réaménagement de sites miniers pour 44 millions d'euros.

En 2023, les autres charges comprennent principalement :

- une dotation aux provisions pour charges en lien avec l'engagement sociétal en application de l'accord global de partenariat avec l'État du Niger pour 30 millions d'euros ;
- une sous activité subie au Niger pour 15 millions d'euros et une dotation aux provisions pour risque en lien avec la situation dans le pays pour 60 millions d'euros ; et
- des dotations aux provisions relatives au réaménagement de sites miniers pour 19 millions d'euros.

Note 6 – ÉTAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat Opérationnel	1 085	635
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	165	93
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	455	327
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des droits d'utilisation – contrats de location	22	22
Résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	3	6
Pertes et profits sur contrats de location	–	–
Effets liés aux prises et pertes de contrôle	43	–
Dotations aux provisions nettes de reprises *	(111)	(199)
Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	–	–
(Versements)/remboursements des assureurs sur actifs de couverture des passifs sociaux **	82	85
Coûts des opérations de fin de cycle effectuées	321	258
EBITDA	2 067	1 228

* A l'exception des dotations et reprises sur l'actif circulant.

** Cf. Note 24.

Note 7 – RESULTAT FINANCIER

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Le coût de l'endettement financier brut à fin décembre 2024 à hauteur de 145 millions d'euros comprend les charges d'intérêts relatives aux emprunts obligataires pour un montant de 114 millions d'euros (contre 107 millions d'euros au 31 décembre 2023). La charge d'intérêts relative à IFRS 16 encourue sur l'exercice 2024 s'élève à 4 millions d'euros (identique au 31 décembre 2023).

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Variation de juste valeur par résultat des actifs financiers de couverture	450	580
Résultat de cession des actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	6	–
Dividendes reçus	78	71
Rémunération des créances et produits de désactualisation des actifs financiers de couverture	4	5
Charges de désactualisation sur opérations de fin de cycle	(418)	(423)
Effets des changements de taux d'actualisation et d'inflation (cf. Note 13)	(109)	(60)
Effets des révisions d'échéanciers	–	–
Part liée aux opérations de fin de cycle	11	173
Résultat de change	29	(14)
Variation de juste valeur par résultat des titres non dédiés	14	9
Intérêts sur avances reçues sur contrats	(102)	(80)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(17)	(18)
Effets de la désactualisation et des changements de taux d'actualisation et d'inflation sur les dettes et autres provisions nettes	(131)	(119)
Autres produits financiers	3	3
Autres charges financières	(19)	(44)
Part non liée aux opérations de fin de cycle	(224)	(263)
Autres produits et charges financiers	(212)	(91)

Le report/déport sur les instruments financiers de couverture de change est comptabilisé en autres charges financières (cf. Note 1.3.1).

Note 8 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts courants (France)	(31)	(22)
Impôts courants (autres pays)	(78)	(80)
Total impôts courants	(109)	(102)
Impôts différés	55	(7)
Total impôts	(54)	(109)

Les principales filiales françaises du périmètre, qui sont détenues à 95 % au moins, ont constitué à compter du 1^{er} septembre 2017 une intégration fiscale autour d'Orano SA. Les relations futures entre les filiales et Orano SA au titre de la période couverte par l'intégration fiscale sont régies par une convention d'intégration fiscale, bâtie sur un principe de neutralité.

Au 31 décembre 2024, les perspectives de profit du groupe permettent la reconnaissance d'un impôt différé actif, principalement au titre des déficits reportables de l'intégration fiscale et de certaines différences temporaires. Les impôts différés comptabilisés au compte de résultat intègrent l'impact de cette reconnaissance ainsi que celui des positions fiscales incertaines classées au bilan en passifs d'impôts différés. Les positions fiscales incertaines relatives à l'impôt courant sont classées au bilan en dettes d'impôts courants.

La réforme de la fiscalité internationale arrêtée par l'OCDE fin 2021, dite "Pilier 2", visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, a été adoptée par la France avant le 31 décembre 2023 dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024. Elle entre en application à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2024. En raison de son chiffre d'affaires, Orano entre dans le champ d'application de cette réforme dès le 1er janvier 2024.

Dans ce cadre, la société Orano SA est l'Entité Mère Ultime ("EMU") et pourrait être redevable, le cas échéant, d'un impôt supplémentaire au titre de ses filiales faiblement imposées. Au titre de l'exercice 2024, le groupe Orano ne devrait être redevable d'aucun impôt complémentaire.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net de l'ensemble	712	322
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	12	3
Charge (produit) d'impôt	54	109
Résultat avant impôts	778	434
(Charge)/Profit d'impôt théorique à 25,83 %	(201)	(112)
<u>Incidence de la fiscalité de groupe</u>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	–	–
Impôts différés non reconnus / reconnus	157	40
Autres variations des différences permanentes	(10)	(38)
(Charge)/Produit réel d'impôt	(54)	(109)
Taux effectif d'imposition	7 %	25 %

Détail des autres variations des différences permanentes

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Régime société mère filiales et dividendes intragroupe	(2)	(1)
Ecart entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	27	(3)
CVAE	(6)	(7)
Impact du changement de taux d'imposition	(3)	3
Autres	(27)	(29)
Total autres variations des différences permanentes	(10)	(38)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs d'impôts différés	207	97
Passifs d'impôts différés	60	3
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	147	94

Pour l'ensemble des sociétés françaises, le taux d'impôts attendu des différences temporelles est de 25,83 % pour les renversements à partir de 2025.

Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</i>		
Immobilisations et actifs non courants (y compris les droits d'utilisation sur contrats de location)	67	120
Actifs circulants	24	9
Avantages du personnel	8	3
Provisions réglementées	(159)	(159)
Provisions pour opérations de fin de cycle et remise en état des sites miniers	29	27
Effets des reports déficitaires et impôts latents	213	78
Autres différences temporelles (y compris les dettes de loyer et provision pour remise en état des actifs en location)	(35)	17
Total des Impôts différés actifs nets des passifs	147	94

Variation des actifs et passifs d'impôts différés consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Au 1er janvier	94	114
Impôts comptabilisés au compte de résultat	55	(7)
Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	23	(10)
Autres variations	(27)	–
Écarts de conversion	1	(2)
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	147	94

Produits et charges d'impôts différés consolidés par catégorie de différences temporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Immobilisations et actifs non courants (y compris les droits d'utilisation sur contrats de location)	(135)	(33)
Actifs circulants	(22)	5
Avantages du personnel	10	10
Provisions réglementées	(18)	(2)
Provisions pour opérations de fin de cycle et remise en état des sites miniers	2	–
Provisions pour restructuration	2	–
Reports déficitaires nets et impôts latents	98	(52)
Dépréciation / reprise des impôts différés	157	45
Autres différences temporelles (y compris les dettes de location et provision pour remise en état des actifs en location)	(37)	20
Total des produits et (charges) d'impôts différés	55	(7)

Détail des impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies	14	–	14	(4)	–	(4)
Écarts de conversion	14	–	14	(51)	–	(51)
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(186)	23	(163)	140	(10)	130
Quote-part du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	–	–	–	–	–	–
Total des gains et (pertes) des autres éléments du résultat global après impôt	(159)	23	(136)	86	(10)	76

ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Crédits d'impôts	–	–
Pertes fiscales	498	629
Autres différences temporelles	556	903
Total des impôts différés non reconnus	1 054	1 532

Note 9 – GOODWILL

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Écarts de conversion et autres	31 décembre 2024
Mines	872	–	–	–	53	925
Amont	161	–	–	–	–	161
Aval	261	–	–	–	1	262
Total	1 294	–	–	–	54	1 348

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Comme indiqué dans les Notes 1.2 « Estimations et jugements » et 1.3.7.5 « Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill », le groupe réalise des tests de dépréciation au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les Notes 10 et 11) à leur valeur recouvrable.

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital et reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT en question ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque de marché, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, *spreads* de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ou groupes d'UGT :

Au 31 décembre 2024	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	8,0 % - 9,75 %	n/a	n/a
Amont	7,75 %	n/a	n/a
Aval	7,75 % - 8,75 %	1,5 %	2040

Au 31 décembre 2023	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	8,0 % - 12,5 %	n/a	n/a
Amont	8,0 %	n/a	n/a
Aval	7,5 % - 9 %	1,5 %	2040

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou le taux de couverture lorsque les flux futurs ont été couverts.

MINES

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de la BU Mines est déterminée à partir de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes (Canada, Kazakhstan, Niger) et de leur commercialisation (soit au plus tard jusqu'en 2041), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels par mine à des taux compris entre 8,00 % et 9,75 % (entre 8,00 % et 12,50 % au 31 décembre 2023) et sur la base des taux de change au 31 décembre 2024.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

La valeur d'utilité ainsi déterminée est supérieure à la valeur nette comptable des actifs du groupe d'UGT Mines, et le test n'entraîne donc pas de dépréciation du goodwill. Le résultat du test exclut le périmètre Niger qui n'est plus consolidé (cf. Note 1.1).

La valorisation reste sensible aux taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs de l'uranium. Les impacts de l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base, d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes, d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires, pris individuellement ou cumulés, n'entraîneraient pas de dépréciation du goodwill alloué au groupe d'UGT de la BU Mines.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de prix de vente a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

AMONT

Dans le secteur Amont, le goodwill est porté par l'UGT Enrichissement. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu de l'exploitation des actifs industriels, sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à 7,75 % (contre 8 % au 31 décembre 2023) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,04 correspondant au taux de clôture du 31 décembre 2024 (contre 1,11 au 31 décembre 2023).

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (capacités d'enrichissement, stocks et ressources secondaires) et de la demande d'uranium enrichi (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

La valorisation reste sensible aux taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs des UTS. Les impacts de l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base, d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes, d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par UTS par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires, pris individuellement ou cumulés, n'entraîneraient pas de dépréciation du goodwill alloué au groupe d'UGT Enrichissement.

AVAL

Dans le secteur Aval, le goodwill est porté par la BU Recyclage à hauteur de 172 millions d'euros, par la BU NPS à hauteur de 69 millions d'euros, par la BU DS à hauteur de 15 millions d'euros et par la BU Projets à hauteur de 6 millions d'euros. Les valeurs d'utilité calculées pour faire les tests de valeur sont obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à un taux compris entre 7,75 % et 8,75 % (en baisse de - 0,25 % à stable selon les BU par rapport à ceux du 31 décembre 2023).

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieur de 50 points de base et/ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 50 points de base n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Note 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	2 258	58	1 168	413	404	106	188	4 595
Investissements	65	–	–	–	–	59	–	125
Cessions	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)
Écarts de conversion	(53)	–	52	2	–	(3)	2	(1)
Variation de périmètre (2)	(323)	–	(1)	–	(2)	(1)	(18)	(346)
Autres variations	60	1	–	–	22	(74)	–	8
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	2 007	59	1 219	415	422	87	172	4 380
Amortissements et provisions au 31 décembre 2023	(1 473)	(58)	(1 168)	(128)	(345)	(3)	(163)	(3 340)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur (1)	(139)	–	–	(7)	(17)	–	(1)	(165)
Cessions	–	–	–	–	1	–	–	2
Écarts de conversion	30	–	(52)	(1)	–	–	(2)	(25)
Variation de périmètre (2)	310	–	1	–	2	1	10	324
Autres variations	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements et provisions au 31 décembre 2024	(1 273)	(58)	(1 218)	(137)	(359)	(2)	(157)	(3 204)
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	784	–	–	285	59	103	24	1 256
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	734	1	–	278	63	85	15	1 176

(1) Dont 67 millions de perte de valeur nette des reprises.

(2) Cf. Note 2.

Note 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement – part groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	158	2 275	21 513	1 020	1 522	2 490	28 977
Investissements	–	10	34	–	5	823	873
Cessions	–	(1)	(69)	–	(33)	–	(104)
Écarts de conversion	–	(9)	(5)	–	36	(6)	15
Variation de périmètre (3)	–	(173)	(293)	–	(33)	(501)	(1 000)
Autres variations (2)	2	118	450	202	176	(751)	197
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	160	2 219	21 631	1 222	1 673	2 055	28 959
Amortissements et provisions au 31 décembre 2023	(83)	(1 264)	(16 156)	(701)	(1 277)	(541)	(20 021)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur (1)	(1)	(42)	(294)	(29)	(83)	(7)	(455)
Cessions	–	1	63	–	33	–	97
Écarts de conversion	–	6	2	–	(37)	–	(29)
Variation de périmètre (3)	–	128	284	–	32	490	933
Autres variations	2	(63)	85	–	(23)	–	1
Amortissements et provisions au 31 décembre 2024	(82)	(1 235)	(16 015)	(730)	(1 355)	(58)	(19 474)
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	75	1 011	5 357	319	245	1 949	8 955
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	78	984	5 616	492	318	1 997	9 485

(1) Dont 82 millions d'euros de reprise nette de perte de valeur.

(2) Dont 81 millions d'euros liés aux révisions de devis et 121 millions d'euros liés au changement de taux d'actualisation réel des provisions de fin de cycle (cf. Note 13).

(3) Cf. Note 2.

ACTIFS MINIERS

Les actifs corporels et incorporels des sites miniers et industriels (constitutifs des UGT du secteur Mines) font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture (selon les principes énoncés dans la Note 1.3.7.5).

Actifs miniers au Niger - Imouraren

A la suite du retrait du permis d'exploitation d'Imouraren par l'État du Niger, le 20 juin 2024, la totalité des actifs incorporels miniers d'Imouraren a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 69 millions d'euros.

Actifs miniers au Canada – Midwest

La valeur comptable des actifs incorporels et corporels du gisement de Midwest avait fait l'objet d'une perte de valeur à hauteur de 8 millions d'euros au 31 décembre 2019, sur la base de leur juste valeur évaluée à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre.

Compte tenu de l'augmentation du multiple des ressources d'uranium en terre sur plusieurs exercices depuis cette date, la provision pour dépréciation avait été reprise en 2023.

La valeur nette comptable des actifs de Midwest s'élève à 56 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2023) et est justifiée sur la base de leur juste valeur évaluée au 31 décembre 2024 à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre.

ACTIFS INDUSTRIELS DE L'UGT CONVERSION

L'UGT Conversion inclut les actifs industriels de Comurhex II à Malvési et de Philippe Coste au Tricastin.

Un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2024 étant donné l'évolution positive projetée des indices des prix de la conversion et a donné lieu à une reprise de dépréciation de 91 millions d'euros. La valeur nette des actifs industriels de la conversion s'établit ainsi à 349 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La valeur d'utilité de l'UGT Conversion a été évaluée au 31 décembre 2024 en utilisant un taux d'actualisation de 7,75 % (contre 8 % au 31 décembre 2023), un taux de change euro/dollar américain de 1,04 correspondant au taux du 31 décembre 2024 (contre 1,11 au 31 décembre 2023) et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par Orano de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande. Les courbes de prix sur le reste à vendre sont déterminées en euros.

Par ailleurs, le résultat du test reste sensible au taux d'actualisation, aux anticipations des prix à long terme de la conversion, ainsi qu'à la parité euro/dollar américain. La valeur d'utilité des actifs industriels de la conversion se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base (soit 8,25 % au lieu de 7,75 %) : 33 millions d'euros ;
- d'hypothèses de prix de vente inférieures d'un euro par kilogramme d'uranium converti par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 55 millions d'euros ; et
- d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,09 au lieu de 1,04) : 32 millions d'euros.

Note 12 – CONTRATS DE LOCATION

DROITS D'UTILISATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	Nouveaux contrats/ Augmentation	Sorties de contrats/ Réduction	Dotations nettes aux amortissements	Autres variations	Écarts de conversion	31 décembre 2024
Actifs immobiliers	60	29	–	(14)	–	1	75
Autres actifs	13	11	(1)	(8)	–	–	15
Total	73	40	(1)	(22)	–	1	90

DETTES DE LOCATION

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024
Échéance inférieure ou égale à 1 an	24
Échéance de 1 an à 2 ans	21
Échéance de 2 ans à 3 ans	18
Échéance de 3 ans à 4 ans	17
Échéance de 4 ans à 5 ans	9
Échéance à plus de 5 ans	25
Total	114

Les montants représentent les décaissements futurs exprimés avant actualisation financière.

Note 13 – OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

PROVISIONS POUR OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes au 31 décembre 2023	Reprises utilisées	Dépenses tiers	Révisions de devis	Désactual- isation	Autres variations	Valeurs nettes au 31 décembre 2024
Provision pour démantèlement	5 241	(169)	(15)	182	255	97	5 591
Provision pour reprise et conditionnement des déchets	1 395	(112)	–	33	71	63	1 450
Provision pour gestion long terme des déchets (transport & stockage)	1 454	(14)	–	29	72	55	1 595
Coûts de surveillance après fermeture des centres de stockage	66	(1)	–	–	3	4	72
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	8 156	(297)	(15)	244	401	219	8 708
Provisions pour opérations de fin de cycle (hors loi *)	352	(25)	(1)	(4)	17	11	351
PROVISIONS POUR OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE	8 508	(322)	(16)	240	418	231	9 059

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

Au 31 décembre 2024, les reprises utilisées pour 322 millions d'euros correspondent aux dépenses des opérations de fin de cycle encourues par le groupe.

Les révisions de devis pour 240 millions d'euros comprennent des dotations et des reprises relatives :

- au démantèlement des installations en exploitation pour 81 millions d'euros dont la mise en service des nouveaux concentrateurs de produits de fission ("NCPF") pour 47 millions d'euros (ayant pour contrepartie les actifs de démantèlement part groupe (cf. Note 11)) ;
- au démantèlement des installations arrêtées et aux opérations de RCD et de gestion long terme des déchets pour 158 millions d'euros dont 61 millions d'euros financés par des contrats commerciaux (ayant pour contrepartie le résultat opérationnel).

Les autres variations pour 231 millions d'euros proviennent des variations d'hypothèses financières sur l'exercice 2024. La contrepartie des variations d'hypothèses financières est décomposée comme suit :

- une charge financière de 109 millions d'euros au titre des installations arrêtées (cf. Note 7) ;
- une augmentation des actifs de démantèlement part groupe de 121 millions d'euros au titre des installations en exploitation (cf. Note 11) ; et
- une augmentation des actifs de démantèlement part tiers pour 1 millions d'euros au titre des installations en exploitation.

Nature des obligations

En qualité d'exploitant nucléaire, le groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur certains déchets historiques ainsi que les déchets issus des activités d'exploitation et de démantèlement. Par ailleurs, le groupe doit assumer sur le plan financier des obligations de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

Concernant le site de Marcoule, le CEA, EDF et Orano ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement du démantèlement des installations du site. Cet accord exclut les coûts de transport et de de stockage définitif des déchets haute et moyenne activités à vie longue (HA-MAVL). Orano provisionne pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transport et de stockage définitif de ces déchets.

Pour toutes les installations du périmètre loi et du périmètre hors loi, Orano utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets radioactifs.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions de fin de cycle et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Evaluation des provisions pour démantèlement et opérations de reprise et conditionnement des déchets (RCD)

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières, équipements, *etc*) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt et les opérations de RCD (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, *etc.*).

Les scénarios de démantèlement retenus par Orano sont conformes au Code de l'environnement qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement dans des conditions économiquement acceptables et dans le respect des principes énoncés dans le Code de la santé publique.

Le groupe évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. Dès lors qu'Orano considère que la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations est compatible avec un usage industriel possible, les provisions excluent les coûts de leur déconstruction. Dans certaines situations, Orano prévoit toutefois la déconstruction des bâtiments et provisionne alors les coûts associés. Orano provisionne également les coûts de traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

Principales opportunités et incertitudes

Compte tenu de la durée des opérations de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- opportunités :
 - gains générés par l'effet d'apprentissage et la standardisation industrielle des modes opératoires,
 - investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations, et
 - obtention d'une dérogation ou d'un seuil de libération permettant le recyclage des matériaux métalliques de très faible activité issus du démantèlement des installations du secteur Amont ;

- incertitudes :
 - révision de scénarios de certains projets de RCD de la Hague⁶ lors de la qualification de procédés de reprise de déchets,
 - écarts entre l'état initial prévu des installations et l'état initial constaté,
 - évolution de la réglementation, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement, et
 - évolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

Prise en compte des risques identifiés et aléas

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- d'un scénario de référence tenant compte du retour d'expérience ;
- d'aléas pour risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel Orano et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets ; et
- d'aléas destinés à couvrir des risques non identifiés.

Evaluation des provisions pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites de stockage après fermeture

Orano provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont il a la propriété.

Ces dépenses couvrent :

- l'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) et de faible et moyenne activités à vie courte (FMAVC) issus du démantèlement des installations ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue (FAVL) ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en couche géologique profonde des déchets de haute et moyenne activités à vie longue (HAVL et MAVL) ; et
- la quote-part des frais de surveillance après fermeture des différents sites de stockage Andra.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent les colis relatifs aux déchets historiques, l'ensemble des déchets qui seront issus du démantèlement des installations et les déchets technologiques HA-MAVL issus de l'exploitation des installations. Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets.

L'évaluation de la provision liée à la gestion long terme des déchets HAVL et MAVL est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde (ci-après appelé CIGEO) et basée sur le coût à terminaison de 25 milliards d'euros fixé dans l'arrêté ministériel du 15 janvier 2016 (valeur brute non actualisée, aux conditions économiques du 31 décembre 2011). Cet arrêté tient notamment compte du chiffrage du projet établi par l'Andra, de l'avis de l'ASN et des observations formulées par les exploitants nucléaires. En application de cet arrêté, il est prévu que le coût du projet CIGEO pourra être mis à jour à l'occasion du franchissement des étapes clés de son développement (autorisation de création, mise en service, fin de la « phase industrielle pilote », réexamens de sûreté), conformément à l'avis de l'ASN. Le 15 janvier 2018, l'ASN a par ailleurs rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de CIGEO estimant que le projet a atteint globalement une maturité technologique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté et demandant des éléments de démonstration complémentaires pour les déchets bitumineux.

Ce coût à terminaison, après ajustement aux conditions économiques au 31 décembre 2024 et actualisation, est provisionné à hauteur de l'estimation de la quote-part de financement qui sera in fine supportée par le groupe et à due proportion des déchets existant à la clôture et des déchets qui seront issus des opérations de démantèlement. La répartition du financement entre les exploitants nucléaires dépend de multiples facteurs incluant le volume et la nature des déchets envoyés par chaque exploitant, le calendrier d'envoi des déchets et la configuration de l'installation souterraine.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard du montant du devis du projet CIGEO en valeur avant actualisation conduirait à une dotation complémentaire par Orano d'environ + 27 millions d'euros exprimés en valeur actualisée sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

Taux d'actualisation et d'inflation (voir principes énoncés dans la Note 1.3.12)

Orano a retenu, au 31 décembre 2024, une hypothèse de taux d'actualisation de 4,65 % et d'inflation à long-terme de 1,88 %, soit un taux réel de 2,72 % (contre respectivement 4,90 % et 2,00 % au 31 décembre 2023, soit un taux réel de 2,84 %).

Au 31 décembre 2024, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de - 157 millions d'euros avec un taux de 4,75 % ou de + 162 millions d'euros avec un taux de 4,55 %.

Échéancier prévisionnel de décaissement des provisions Loi et hors Loi avant actualisation

(en millions d'euros)	Valeur actualisée	Valeur brute			
		Valeur aux conditions économiques de clôture	Échéance des décaissements < 1 an	Échéances des décaissements entre 1 an et 10 ans	Échéances des décaissements > 10 ans
Provision pour démantèlement	5 591	10 069	220	2 153	7 697
Provision pour Reprise et Conditionnement des Déchets	1 450	1 932	149	1 127	656
Provision pour gestion long terme des déchets (transport & stockage)	1 595	4 188	23	677	3 489
Coûts de surveillance après fermeture des centres de stockage	72	802	1	17	785
Provision pour opérations de fin de cycle (Loi)	8 708	16 992	392	3 973	12 626
Provision pour opérations de fin de cycle (hors Loi)	351	640	23	168	450
Provision pour opérations de fin de cycle	9 059	17 632	415	4 141	13 076

ACTIFS DE DÉMANTÈLEMENT PART TIERS

Les actifs de démantèlement comprennent deux postes :

- les actifs de démantèlement part groupe classés au bilan en immobilisations corporelles (cf. Note 11) ; et
- les actifs de démantèlement part tiers (cf. Note 1.3.12 et décrits dans cette note) correspondant au financement attendu de la part des tiers contribuant au démantèlement de certaines installations ou équipements dont Orano porte l'obligation légale ou contractuelle de démantèlement.

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2023	Diminution liée aux dépenses de l'exercice	Désactualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2024
Actifs de démantèlement - part tiers (loi *)	80	(15)	4	1	70
Actifs de démantèlement - part tiers (hors loi *)	4	(1)	–	1	4
TOTAL ACTIFS DE DEMANTELEMENT - PART TIERS	84	(16)	4	1	74

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Portefeuille de titres dédiés	8 363	8 376	7 968	8 036
Créances liées aux opérations de fin de cycle	16	16	118	118
Total actifs financiers de couverture	8 379	8 392	8 086	8 154
Dont actifs financiers de couverture (loi *)	8 363	8 376	8 023	8 091
Dont actifs financiers de couverture (hors loi *)	16	16	63	63

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

Objectif des actifs de couverture, portefeuille de titres dédiés et créances liées aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, le groupe a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers a vocation à couvrir l'ensemble des engagements du groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France.

Le groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement–risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du conseil d'administration. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

En décembre 2024, Orano a procédé à des abondements pour un montant de 102 millions d'euros dans les fonds de démantèlement dont une partie au titre des engagements de fin de cycle résultant de la signature des contrats avec des clients japonais dans le cadre de l'opération de retour des déchets.

Au 31 décembre 2024 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, les entités juridiques composant Orano présentent une couverture de 97,0 % des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés (contre 100,2 % au 31 décembre 2023) conforme aux obligations réglementaires.

Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	8 708	8 156
Actifs de démantèlement - part tiers (loi *)	70	80
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi *)	8 376	8 091
Actifs de fin de cycle (loi *)	8 446	8 171
(Déficit)/Surplus de couverture (loi *)	(262)	16
Ratio de couverture des opérations de fin de cycle (loi *)	97,0 %	100,2 %

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

Le taux plafond d'actualisation réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime depuis le décret du 1er juillet 2020 en terme réel (net de l'inflation long-terme) et s'établit à 2,72 % au 31 décembre 2024. Le taux d'actualisation retenu est inférieur au taux plafond d'actualisation réglementaire (en terme réel).

Portefeuille des titres dédiés

Orano a fait en sorte que l'ensemble des fonds soit conservé, déposé et valorisé chez un prestataire de manière à être capable d'assurer les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes *via* :

- des mandats de gestion d'actions ; et
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi *via* :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ; et
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
FCP actions et actions cotées	3 060	3 187
FCP obligataires et monétaires	3 079	2 637
FCP non cotés	1 230	1 140
En coût amorti		
Obligations et FCP obligataires	995	1 005
Total portefeuille de titres dédiés	8 363	7 968
Créances liées aux opérations de fin de cycle	16	118
Total actifs financiers de couverture	8 379	8 086

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Par origine géographique		
Zone Euro	6 234	5 992
Autres	2 145	2 094
Total actifs financiers de couverture	8 379	8 086

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 99,8 % des actifs de couverture au 31 décembre 2024. Ils se décomposent de la façon suivante : 51,2 % d'actions et autres titres de capital non amortissables, 48,6 % d'obligations et monétaires et 0,2 % de créances.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs

Classe d'actifs	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions	8,2 %	11,9 %
Produits de taux (y compris créances liées aux opérations de fin de cycle)	3,6 %	8,0 %
Total actifs financiers de couverture	6,1 %	9,9 %

Créances liées aux opérations de fin de cycle

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent à une créance sur EDF et le CEA, résultant du surfinancement de l'Andra assumé par Orano entre 1983 et 1999 (paiement par Orano de contributions réparties entre les exploitants nucléaires au-delà de sa quote-part) pour 16 millions d'euros.

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- de mandats d'actions cotées, qui comportent une cinquantaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union européenne. La rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, ces mandats seront appréciés sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis ; et
- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (*Tracking Error*) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'État de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti ; et
- FCP obligataires dédiés, obligations cotées et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires, obligataires et obligations cotées au risque de crédit est encadrée *via* la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des fonds dédiés au démantèlement, une étude régulière des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque fonds ou actif dédié. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	(394)
+ 100 bps sur les produits de taux	(85)
Total	(489)
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	394
- 100 bps sur les produits de taux	85
Total	489

Note 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Au 31 décembre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées
ETC	(12)	–	32
SI-nerGIE	–	–	–
Accelerated Decommissioning Partners (ADP)	–	9	–
Neomat CAM	–	10	–
Neomat PCAM	–	10	–
Autres coentreprises et entreprises associées	–	–	–
Total	(12)	30	32

Orano considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC (coentreprise détenue à parité par Orano et URENCO) et de SI-nerGIE (GIE détenu à parts égales par Orano et Framatome cf. Note 28) ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

Les relations avec les coentreprises et les entreprises associées sont décrites dans la Note 28.

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées
ETC	6	–	21
SI-nerGIE	1	–	–
Interim Storage Partners (ISP)	(9)	–	–
Accelerated Decommissioning Partners (ADP)	(1)	8	–
Autres coentreprises et entreprises associées	–	–	–
Total	(3)	8	21

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES SIGNIFICATIVES

Une coentreprise est jugée significative si le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros ou si le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros. Une entreprise associée est jugée significative lorsque le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros.

Les informations financières requises par la norme IFRS12 sont présentées avant éliminations des opérations réciproques et retraitements et sur la base d'une détention à 100 %.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	ETC	ETC
Pays	Amont	Amont
% détention	UK 50 %	UK 50 %
Chiffre d'affaires	259	178
Résultat Net	10	12
dont dotations aux amortissements	(12)	(10)
dont produits/charges d'intérêts	–	–
dont produit/charge d'impôt sur le résultat	(1)	–
Autres éléments du Résultat Global	–	–
Résultat Global	10	12

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	ETC	ETC
	Amont	Amont
Pays	UK	UK
% détention	50 %	50 %
Actif courant	198	154
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	10	60
Actif non courant	135	93
Passif courant	195	102
dont passifs financiers courants	–	–
Passif non courant	28	44
dont passifs financiers non courants	4	4
Actif Net	110	100

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	ETC	ETC
	Amont	Amont
Pays	UK	UK
% détention	50 %	50 %
Quote-part de l'actif net avant éliminations à l'ouverture	50	54
Quote-part de Résultat Global	5	6
Quote-part des distributions de dividendes	–	(10)
Autres variations	–	–
Quote-part de l'actif net avant éliminations à la clôture	55	50
Retraitements de consolidation	(87)	(70)
Titres des coentreprises à la clôture	–	–
Quote-part de situation nette déficitaire	(32)	(21)

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES NON SIGNIFICATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres des coentreprises non significatives à l'actif	30	8
Titres des coentreprises non significatives au passif	0	0
Quote-part de Résultat Net	0	(9)
Quote-part des Autres éléments du Résultat Global	1	0
Quote-part de Résultat Global	1	(9)

Note 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dérivés sur opérations de financement	13	7
Autres actifs	117	141
Total Autres actifs non courants	130	148

Les autres actifs comprennent notamment des dépôts afin de financer les dépenses futures de réaménagement de sites miniers à l'étranger pour 59 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 53 millions d'euros au 31 décembre 2023).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dérivés sur opérations de financement	3	5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	658	192
Autres actifs financiers	4	4
Total Autres actifs financiers courants	665	202

Note 16 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières et fournitures	294	382
En-cours	692	886
Produits finis	398	467
Total Valeurs Brutes	1 384	1 735
Provisions pour dépréciation	(112)	(154)
Total Valeurs Nettes	1 271	1 582
Dont stocks et en-cours valorisés :		
au coût de revient	504	772
en valeur nette de réalisation	768	810
	1 271	1 582

L'intégralité des stocks d'uranium est comptabilisée en stocks de produits finis.

Note 17 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeurs brutes	989	774
Dépréciation	(16)	(8)
Valeurs nettes	973	766

Répartition des clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	Valeur nette	Dont non échues	dont échues					
			Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus de 1 an
31 décembre 2024	973	955	8	3	1	2	1	3
31 décembre 2023	766	752	10	1	0	1	1	1

Note 18 – ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs sur contrats	108	89

Au 31 décembre 2024, les actifs sur contrats comprennent 12 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs sur contrats	5 597	5 691

Les passifs sur contrats correspondent aux produits constatés d'avance et aux avances et acomptes d'exploitation et d'investissements accordés par des clients. Ils s'imputent sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement (i) le financement d'investissement et de contrats pour le traitement et le recyclage des combustibles usés et (ii) dans une moindre mesure des contrats de vente d'uranium.

Au 31 décembre 2024, les passifs sur contrats comprennent 5 001 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 19 – AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances sur l'État	268	275
Avances et acomptes fournisseurs	32	47
Débiteurs divers	182	171
Instruments financiers	41	119
Autres	8	2
Autres créances opérationnelles	529	614

Les créances sur l'État comprennent principalement des créances de TVA et de crédits d'impôts.

Les « Débiteurs divers » incluent les charges constatées d'avance, les avoirs à recevoir des fournisseurs, ainsi que les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Au 31 décembre 2024, les autres créances opérationnelles comprennent 6 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	443	537
Equivalents de trésorerie	830	741
Total	1 273	1 278

Au 31 décembre 2024, la trésorerie comprend une trésorerie non immédiatement disponible pour le groupe à hauteur de 62 millions d'euros (contre 121 millions d'euros au 31 décembre 2023) essentiellement liée à des restrictions juridiques à l'étranger.

Note 21 – TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Variation des stocks et en-cours nets	109	(157)
Variation des clients et autres créances nets	(183)	(133)
Variation des actifs sur contrats	(19)	9
Variation des fournisseurs et autres dettes	30	177
Variation des passifs sur contrats	(121)	317
Variation des avances et acomptes versés	9	42
Variation de la couverture de change du BFR	15	12
Variation des autres actifs non financiers non courants	22	33
Total	(137)	298

Note 22 – CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

La répartition du capital d'Orano s'établit de la manière suivante :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
État français	90,33 %	90,00 %
CEA	1 action	1 action
MHI	4,83 %	5,00 %
JNFL	4,83 %	5,00 %
Total	100 %	100 %

TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Le 24 octobre 2024, le Conseil d'administration a acté la réalisation de l'augmentation de capital d'Orano SA pour un montant de 300 millions d'euros entièrement souscrite par l'État français (cf. notes 1.1).

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

Note 23 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la quote-part de situation nette des participations détenues par des tiers dans une filiale contrôlée par le groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Orano Expansion et Imouraren SA *	–	25
Somaïr *	–	72
Katco	267	213
SET Holding, SET et SET Expansion	135	121
Orano DS	6	2
Badrakh Energy LLC	(28)	(20)
Cominak *	–	(27)
Autres	(9)	1
Total	369	387

* Cf. Notes 1.1 et 2.

Suite à la signature de l'amendement au contrat d'utilisation du sous-sol entre Katco et le ministère de l'Énergie de la République du Kazakhstan, KazAtomProm bénéficie d'un pourcentage d'intérêt supplémentaire de 11 % depuis 2022 sans remise en cause du contrôle de Katco par le groupe.

Une filiale est considérée comme significative si son chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total de son bilan est supérieur à 200 millions d'euros ou si l'actif net est supérieur à 200 millions d'euros en valeur absolue. Les informations financières concernant les filiales significatives requises par la norme IFRS 12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques.

31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Katco	SET	Orano DS
Pays	Mines Kazakhstan	Amont France	D&S France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	49,00 %	5,00 % *	26,14 %
Chiffre d'affaires	479	1 006	422
Résultat Net	273	411	19
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	134	21	5
<i>Dont 11 % additionnels attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	30		
Actif courant	204	721	205
Actif non courant	400	3 993	42
Passif courant	(45)	(345)	(178)
Passif non courant	(27)	(983)	(35)
Actif Net	532	3 385	34
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	261	169	9
Flux de trésorerie généré par l'activité	232	583	19
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(148)	(296)	(3)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(134)	(183)	(11)
Variation de la trésorerie nette	(51)	103	5
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	(80)	(1)	(2)

* SET et SET Expansion sont détenues directement par SET Holding dont la finalité est le financement de ses filiales.

Les données présentées de SET, SET Expansion et SET Holding sont agrégées.

31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Somaïr	Katco	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	36,60 %	49,00 %	5,00 % *	26,14 %
Chiffre d'affaires	189	297	896	403
Résultat Net	30	134	256	9
<i>dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	11	66	13	2
<i>Dont 11 % additionnels attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		15		
Actif courant	188	179	581	188
Actif non courant	137	328	3 763	31
Passif courant	61	(47)	(231)	(165)
Passif non courant	93	(25)	(1 174)	(32)
Actif Net	171	435	2 940	22
<i>dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	63	213	147	6
Flux de trésorerie généré par l'activité	21	159	352	18
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(17)	(103)	(97)	(4)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	–	(172)	(303)	(10)
Variation de la trésorerie nette	4	(114)	(48)	4
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	(102)	(5)	(2)

* SET et SET Expansion sont détenues directement par SET Holding dont la finalité est le financement de ses filiales. Les données présentées de SET, SET Expansion et SET Holding sont agrégées.

Note 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés. Le groupe fait appel à un actuair indépendant pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Les actifs des contrats d'assurance ne peuvent être mobilisés que pour financer les dépenses des régimes couverts.

Principaux avantages sociaux du groupe

Le régime « CAFC » (congrés anticipation fin de carrière) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord.

ANALYSE DES AVANTAGES DU PERSONNEL AU BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AVANTAGES DU PERSONNEL	528	514
Frais médicaux et prévoyance	2	2
Indemnités de fin de carrière	239	218
Médailles du travail	6	6
Préretraites	270	277
Retraites supplémentaires	10	11

Par zone géographique			31 décembre 2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Zone Euro	Autres	
Frais médicaux et prévoyance	–	2	2
Indemnités de fin de carrière	237	2	239
Médailles du travail	6	–	6
Préretraites	270	–	270
Retraites supplémentaires	9	2	10
Total	522	6	528

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Inflation à long-terme		
• Zone Euro	2,0 %	2,2 %
Taux d'actualisation		
• Zone Euro	3,2 %	3,3 %
• Zone US	5,1 %	5,4 %
Revalorisation des pensions		
• Zone Euro	1,5 %	0,8 %
Revalorisation du plafond de la Sécurité sociale (net d'inflation)	5,4 %	0 %

Tables de mortalité

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France		
- rentes	Table de génération	Table de génération
- capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002

Age de départ à la retraite en France

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Cadres	65	65
Non cadres	62	62

Les hypothèses de taux de sortie moyen reflètent le taux de départ naturel du personnel avant l'âge du départ en retraite. Ces hypothèses, fixées pour chaque société du groupe, sont distinguées par tranche d'âge, les salariés proches d'un départ en retraite étant supposés être moins mobiles que les salariés en début de carrière.

Les taux entre crochets indiquent les valeurs maximales et minimales estimées dans le groupe.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France	[6,4 %-0,0 %]	[6,4 %-0,0 %]	[2,88 %-0,0 %]	[2,88 %-0,0 %]

L'hypothèse d'augmentation de salaire retenue pour les calculs de provisions comprend l'inflation.

Les taux entre crochets indiquent les revalorisations moyennes en début de carrière, par hypothèse plus élevées, et celles en fin de carrière.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France	[3,7 %-2,5 %]	[3,9 %-2,7 %]	[3,25 %-2,5 %]	[3,45 %-2,7 %]

ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers sont composés d'obligations à hauteur de 98 % et d'autres supports monétaires à hauteur de 2 % (répartition identique à celle du 31 décembre 2023).

Rendement effectif des actifs de régimes

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Europe	3,9 %	4,9 %

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISÉ

(en millions d'euros)	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Prétraitements	Retraites supplémentaires	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dette actuarielle	2	312	6	450	39	809	863
Juste valeur des actifs de couverture	–	72	–	180	29	281	349
Montant Net Comptabilisé	2	239	6	270	10	528	514

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 17 millions d'euros des dettes actuarielles.

(en millions d'euros)	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Prétraitements	Retraites supplémentaires	Total
Dette actuarielle au 31 décembre 2023	2	309	6	504	42	863
Coûts des services rendus de la période	–	15	–	16	–	32
Coûts des services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	–	(3)	–	(2)	–	(5)
Cessations/liquidation/ réductions de plan	–	–	–	–	–	–
Charge de désactualisation	–	10	–	16	2	28
Cotisations employés	–	–	–	–	–	–
Transfert de régime	–	–	–	–	–	–
Impact compte de résultat	–	23	–	31	2	56
Ecart d'expérience	–	10	–	(11)	(1)	(2)
Ecart d'hypothèses démographiques	–	–	–	–	–	–
Ecart d'hypothèses financières	–	(3)	–	(4)	–	(7)
Impact autres éléments du résultat global	–	7	–	(15)	(1)	(9)
Prestations payées sur la période	–	(26)	–	(61)	(3)	(91)
Variation de périmètre *	–	–	–	(9)	–	(9)
Écarts de conversion	–	–	–	–	–	–
Dette actuarielle au 31 décembre 2024	2	312	6	450	39	809

* Cf. Note 2.

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites supplémentaires	Total
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre 2023	–	92	–	226	31	349
Produit d'intérêt sur l'actif	–	3	–	7	1	11
Produit avec impact compte de résultat	–	3	–	7	1	11
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	–	(1)	–	6	(1)	4
Charge avec impact autres éléments du résultat global	–	(1)	–	6	(1)	4
Versements / remboursements sur l'année	–	(21)	–	(60)	(2)	(82)
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre 2024	–	72	–	180	29	281

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites supplémentaires	Total
Montant net comptabilisé au 31 décembre 2023	2	218	6	277	11	514
Montant net comptabilisé au 31 décembre 2024	2	239	6	270	10	528

VARIATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2023	514
Charge totale	31
Cotisations/versements/ remboursements	(9)
Cessations/liquidation/réductions de plan	–
Changement de méthode	–
Variation de périmètre *	(9)
Écart de conversion	–
Au 31 décembre 2024	528

* Cf. Note 2.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉCAISSEMENTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	
2025-2026	216
2027-2031	283
2032 et au-delà	30
Au 31 décembre 2024	528

Les montants représentent les décaissements futurs des avantages du personnel après actualisation.

Note 25 – AUTRES PROVISIONS

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Variation de périmètre ***	Autres variations *	31 décembre 2024
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de traitement	325	46	(27)	–	(72)	12	283
Autres provisions non courantes	3	–	–	–	–	–	4
Provisions non courantes	328	46	(27)	–	(72)	12	286
Provisions pour contrats déficitaires	204	110	(97)	(28)	–	–	189
Travaux restant à effectuer	1 818	218	(136)	(89)	–	97	1 909
Autres provisions courantes **	425	103	(18)	(12)	(146)	(25)	328
Provisions courantes	2 448	430	(250)	(129)	(146)	73	2 425
Total provisions	2 776	476	(278)	(130)	(218)	85	2 712

* dont 129 millions de désactualisation et de changement de taux d'actualisation et d'inflation.

** Dont reclassement des positions fiscales incertaines vers les passifs d'impôts courants et d'impôts différés conformément à la norme IAS 12.

*** Cf. Note 2.

PROVISIONS POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

Dans l'activité Mines, la mise à jour des hypothèses de coût de revient a conduit à comptabiliser une reprise de provision pour contrats déficitaires à hauteur de 12 millions d'euros.

Dans l'activité Recyclage du secteur Aval, des dotations pour contrats déficitaires ont été comptabilisées à hauteur de 88 millions d'euros.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT À EFFECTUER

Les principales dotations de l'exercice portent sur les coûts futurs de traitement et d'entreposage des déchets et rebuts.

Les provisions utilisées de l'exercice portent sur les dépenses réalisées relatives au traitement et à l'entreposage des déchets et rebuts précédemment provisionnés.

Principales incertitudes

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque catégorie de déchets et rebuts d'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. L'évaluation des provisions tient compte d'aléas pour risques.

Taux d'actualisation

Au 31 décembre 2024, Orano a retenu une hypothèse des taux d'actualisation compris entre 4,41 % et 4,84 % et d'inflation à long-terme compris entre 1,85 % et 1,89 %.

Orano a retenu, au 31 décembre 2023, une hypothèse des taux d'actualisation compris entre 4,70 % et 4,94 % et d'inflation à long-terme de 2,00 %.

Au 31 décembre 2024, l'utilisation d'un taux d'actualisation réel supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour travaux restant à effectuer respectivement de - 26 millions d'euros ou de + 26 millions d'euros.

AUTRES PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

Au 31 décembre 2024, les autres provisions courantes comprennent notamment :

- des provisions pour litiges ;
- des provisions pour risques sur affaires ;
- des provisions pour garanties données aux clients ;
- des provisions pour assainissement courant ;
- des provisions pour remise en état des actifs en location ;
- des provisions pour restructurations et plans sociaux ;
- des provisions pour risques (cf. Notes 1.1 et 5) ; et
- des provisions pour charges (cf. Note 5).

Note 26 – DETTES FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts obligataires *	2 235	–	2 235	2 447
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	–	61	61	56
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	–	5	5
Billets de trésorerie	–	198	198	181
Avances rémunérées	162	–	162	150
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs **	–	21	21	49
Dettes financières diverses	4	–	4	2
Instruments financiers dérivés	2	35	37	73
Total	2 407	315	2 722	2 961

* Après gestion des risques de taux.

** Dont compte courant financier créditeur envers la coentreprise ETC pour 12 millions d'euros (contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2023).

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	
Dettes Financières au 31 décembre 2023	2 961
Flux de trésorerie	(259)
Flux non monétaires :	
Intérêts courus non échus sur emprunts	61
Écarts de conversion	(20)
Variation de périmètre (cf. Note 2)	(13)
Autres variations	(8)
Dettes Financières au 31 décembre 2024	2 722

Les flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprennent une nouvelle émission obligataire pour 495 millions d'euros (cf. Note 1.1) et le remboursement d'un emprunt obligataire pour 713 millions d'euros.

Réconciliation des flux de trésorerie des dettes financières entre la Note des dettes financières et les flux liés aux opérations de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	
Flux de trésorerie des Dettes Financières	(259)
Intérêts versés	56
Instruments financiers	13
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	(3)
Flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(194)

DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE *

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024
Échéance inférieure ou égale à 1 an	315
Échéance de 1 an à 2 ans	749
Échéance de 2 ans à 3 ans	499
Échéance de 3 ans à 4 ans	499
Échéance de 4 ans à 5 ans	1
Échéance à plus de 5 ans	660
Total	2 722

* En valeur actualisée.

DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Euro	2 682	2 908
Dollar américain	39	31
Autres	2	22
Total	2 722	2 961

DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE DE TAUX

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux fixe	2 405	2 603
Taux variable	220	230
Total	2 624	2 832
Autres dettes ne portant pas intérêt	60	56
Instruments financiers dérivés	37	73
Total	2 722	2 961

L'échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2024 est présenté en Note 29.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Devise	Nominal (en millions de devises)	Taux nominal	Échéance
23 avril 2019	746	EUR	750	3,375 %	23 avril 2026
15 novembre 2022	497	EUR	500	5,375 %	15 mai 2027
8 septembre 2020	497	EUR	500	2,750 %	08 mars 2028
12 mars 2024	495	EUR	500	4,000 %	12 mars 2031
Total	2 235				

La juste valeur de ces emprunts obligataires est de 2 279 millions d'euros au 31 décembre 2024.

ÉCHÉANCIERS DES FLUX CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 235	2 235	–	746	497	497	–	495
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	61	61	61	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	5	–	1	1	2	1	–
Billets de trésorerie	198	198	198	–	–	–	–	–
Avances rémunérées	162	162	–	–	–	–	–	162
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	21	21	21	–	–	–	–	–
Dettes financières diverses	4	4	–	–	–	–	1	3
Intérêts futurs sur passifs financiers	–	348	90	90	65	38	26	40
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	2 685	3 033	370	837	563	536	27	699
Dérivés actifs	(16)	(16)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dérivés passifs	37	37	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total dérivés nets	21	21	24	14	(4)	(9)	(3)	–
Total	2 707	3 055	395	850	559	527	24	699

n.d. non disponible

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 447	2 447	713	–	742	496	496	–
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	56	56	56	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	5	–	2	2	2	–	–
Billets de trésorerie	181	181	181	–	–	–	–	–
Avances rémunérées	150	150	–	–	–	–	–	150
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	49	49	49	–	–	–	–	–
Dettes financières diverses	2	2	–	–	–	–	–	2
Intérêts futurs sur passifs financiers	–	311	106	70	69	44	17	4
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	2 889	3 199	1 104	71	813	543	514	155
Dérivés actifs	(12)	(12)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dérivés passifs	73	73	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total dérivés nets	62	62	24	15	19	6	(2)	–
Total	2 950	3 261	1 128	86	832	549	511	155

n.d. non disponible

Note 27 – AUTRES DETTES OPERATIONNELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	207	208
Dettes sociales	543	512
Instruments financiers	182	43
Autres	210	232
Autres dettes opérationnelles	1 142	995

Au 31 décembre 2024, les autres dettes opérationnelles comprennent 87 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère Orano SA et ses filiales, ainsi que les transactions entre les filiales du groupe et les activités conjointes ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans les tableaux ci-dessous.

Les transactions avec les parties liées présentées ci-dessous comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées, les entreprises associées, les coentreprises et les sociétés contrôlées par l'État ; et
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'État	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	2 737	49	2 786
Charges d'exploitation	86	86	172
Créances clients et autres	432	166	598
Dettes fournisseurs et autres (1)	3 654	8	3 663

(1) Soldes incluant les retraitements IFRS 15.

Au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'État	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	2 329	53	2 382
Charges d'exploitation	65	85	150
Créances clients et autres	279	117	396
Dettes fournisseurs et autres (1)	3 285	14	3 298

(1) Soldes incluant les retraitements IFRS 15.

RELATIONS AVEC L'ÉTAT ET LES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

L'État est actionnaire majoritaire au capital d'Orano au 31 décembre 2024. L'État a ainsi la faculté de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est actionnaire, Orano est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Le groupe entretient des relations étroites avec les entreprises contrôlées par l'État français, et notamment :

- les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des services associés à l'exploitation de certains ateliers et des contrats de R&D ;
- les transactions avec AREVA concernent notamment des prestations fiscales et informatiques fournies par Orano ;
- les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion et d'enrichissement) et sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé). Le groupe dispose d'un accord-cadre de traitement et de recyclage dit « contrat ATR » avec EDF qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement-recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano et EDF ont signé, en octobre 2024, un contrat d'application définissant les conditions techniques et financières de cet accord cadre pour la période 2024-2026.
- les transactions effectuées par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'Andra de la Manche et de l'Aube.

ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

ETC constitue une coentreprise significative du groupe (cf. Note 14).

L'activité principale d'ETC est la fabrication, l'assemblage et l'installation de centrifugeuses et des tuyauteries associées permettant à ses clients d'enrichir l'uranium. ETC intervient également dans la conception des usines d'enrichissement par ultracentrifugation selon les besoins de ses clients et la conduite de projet pour la construction de ces installations. Orano achète à ETC les centrifugeuses et les prestations d'ingénierie associées pour son usine d'enrichissement Georges Besse II, pour son extension en cours de construction ainsi que pour son laboratoire d'isotope stable.

SI-nerGIE est un GIE créé au moment de la restructuration d'AREVA et détenu par Orano et Framatome (détenu par EDF). Son objet est de partager les infrastructures et certaines applications d'un système d'information commun et d'éviter ainsi les surcoûts et les risques opérationnels relatifs aux systèmes d'information.

Orano CIS LLC détenue par Orano USA et la société Waste Control Specialists (WCS) ont créé une coentreprise, dénommée Interim Storage Partners (ISP) détenue respectivement à 51 % et 49 %, pour exploiter une installation d'entreposage centralisée de combustibles usés sur le site WCS au Texas. Orano NPS fournit son expertise unique dans la conception d'emballages, le transport et l'entreposage de combustibles usés. WCS apporte son expérience d'exploitant d'une installation unique servant à la fois l'industrie nucléaire et le Département américain de l'énergie (DOE). La NRC américaine (U.S Nuclear Regulatory Commission) a attribué en septembre 2021 à ISP une licence d'une durée de 40 ans pour recevoir, détenir, transférer et entreposer jusqu'à 5 000 tonnes de combustibles usés (phase 1) et jusqu'à 231 tonnes de déchets radioactifs à haute activité dans un centre d'entreposage temporaire (CISF - Consolidated Interim Storage Facility) à Andrews, Texas. La décision de la NRC est depuis contestée devant plusieurs tribunaux par les états du Texas et du Nouveau-Mexique, des groupes environnementaux et antinucléaires, des propriétaires fonciers locaux et des propriétaires miniers. En conséquence le projet a été mis en veille.

Accelerated Decommissioning Partners (ADP) est une co-entreprise entre Orano (à hauteur de 25 %) et Northstar, acteur-clé de la déconstruction industrielle et du désamiantage, elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence. Aux États-Unis, l'électricien Duke Energy a confié le démantèlement intégral et la gestion des combustibles usés de sa centrale de Crystal River 3 (Floride) à ADP. Ce contrat global de près de 540 millions de dollars, conclu le 30 septembre 2020, comprend notamment, la découpe et le conditionnement du cœur du réacteur qui sera réalisé par les équipes américaines de Démantèlement et Services (Orano Decommissioning Services LLC). Les opérations de découpe se sont terminées en novembre 2023 et les transports de déchets vers le site d'entreposage du prestataire WCS au TEXAS se sont achevés en novembre 2024.

Spectrano est une co-entreprise entre Spectra Tech, Inc., société américaine et Orano Federal Services. L'objectif de cette coentreprise est de répondre aux appels d'offres lancés par le ministère de l'Énergie des États-Unis et ses sous-traitants et de réaliser les prestations requises.

Neomat PCAM et Neomat CAM sont des coentreprises créées en 2024 (cf. Note 1.1).

ACTIVITÉS CONJOINTES

Orano Canada Inc détient des participations dans des gisements d'uranium et des usines de traitement du minerai. Ces participations sont qualifiées d'activités conjointes. Elles sont ainsi consolidées pour la quote-part détenue par Orano Canada Inc. Les participations les plus significatives sont les suivantes :

Cigar Lake

Cigar Lake est détenu par Cameco Corporation (54,547 %), Orano (40,453 %), et TEPCO Resources Inc (5 %). Le gisement est exploité par Cameco et le minerai est traité dans l'usine de JEB - McClean Lake, opérée par Orano. Ce gisement est une mine souterraine. L'exploitation minière utilise les techniques de congélation des terrains combinées avec un jet d'eau à haute pression (*JET Boring*).

McClean Lake

McClean Lake est détenu et exploité par Orano (77,5 %) avec comme partenaires Denison Mines Ltd (22,5 %). Cette activité conjointe opère l'usine JEB qui traite le minerai en provenance de Cigar Lake selon la méthode de lixiviation dynamique.

McArthur River

Mc Arthur River est détenu par Cameco Corporation (69,8 %) et Orano (30,2 %). Les minerais extraits sont traités dans l'usine de Key Lake. Ce gisement est exploité en mine souterraine en utilisant les techniques de congélation des terrains combinées avec une extraction mécanique (*Raise Boring*) ou avec un tir à l'explosif (*Long Hole Stopping*).

Key Lake

Cette usine est détenue par Cameco Corporation (83,33 %) et Orano (16,67 %). Elle traite le minerai en provenance de McArthur River.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages à court terme	6 520	6 360
Indemnités de fin de contrat	–	220
Avantages postérieurs à l'emploi	130	(112)
Total	6 650	6 468

Les principaux dirigeants sont :

- le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général nommés par le Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité Exécutif.

Note 29 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Orano utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et aux risques de taux. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques.

Orano gère l'ensemble des risques associés à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et les qualités des contreparties.

RISQUE DE CHANGE

L'évolution du taux de change du dollar américain contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar américain. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de translation : Le risque de translation résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert, dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque lié au financement : Le groupe minimise le risque de change issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise fonctionnelle. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou *cross-currency swaps*.

Dans le cas d'investissements long terme générant des flux de trésorerie futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change, dans la mesure du possible, en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : Le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. La politique du groupe, approuvée par le Comité Exécutif, vise à couvrir de façon systématique les risques de change générés par l'activité commerciale, qu'ils soient avérés ou incertains (en cas de couverture éventuelle en phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, Orano met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures éventuelles en cas d'appels d'offre en devise).

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels par date de maturité						Total	Valeur de marché
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans		
Change à terme et swaps de change	1 691	1 242	787	539	252		4 510	(170)
Options de change	–	–	–	–	–	–	–	–
Cross-currency swaps	67	100	100	134			401	16
Total	1 758	1 342	887	673	252	–	4 912	(154)

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels par date de maturité						Total	Valeur de marché
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans		
Change à terme et swaps de change	2 314	1 362	1 167	693	43	–	5 580	11
Options de change	–	–	–	–	–	–	–	–
Cross-currency swaps	70	70	105	105	140	–	490	8
Total	2 384	1 431	1 272	798	184	–	6 070	19

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Notionnels en valeur absolue	Valeur de marché	Notionnels en valeur absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	4 201	(172)	4 982	8
Change à terme et swaps de change	4 201	(172)	4 982	8
Couverture de juste valeur	480	18	886	12
Change à terme et swaps de change	78	2	396	4
Cross-currency swaps	401	16	490	8
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	231	–	201	(1)
Change à terme et swaps de change	231	–	201	(1)
Total	4 912	(154)	6 070	19

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est assurée par la direction des Opérations de Financement et de Trésorerie (« DOFT ») qui met à disposition les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie. Cette gestion, opérée par la DOFT, est effectuée principalement par le biais de conventions de « cash pooling » et de prêts et emprunts intragroupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Pour faire face à ses engagements et assurer la continuité d'exploitation à plus long terme, Orano dispose au 31 décembre 2024 d'une trésorerie brute d'un montant de 1 273 millions d'euros (cf. Note 20) et des actifs financiers de gestion de trésorerie pour 658 millions d'euros (cf. Note 15). Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué avec un pool de dix banques internationales d'un montant de 880 millions d'euros à échéance mai 2028 avec deux options d'extension d'un an chacune.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Orano est exposé au risque de contrepartie lié aux dépôts monétaires auprès des établissements bancaires et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques.

Afin de minimiser ce risque, Orano traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's en « Investment Grade ».

RISQUE DE TAUX

Orano couvre son exposition aux variations de valeur de sa dette à taux fixe par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt fixe/variable.

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de taux au 31 décembre 2024

Montants notionnels par date de maturité								
(en millions d'euros)	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Valeur de marché ⁽¹⁾
Swaps de taux – prêteur variable EUR	100	–	100	–	–	–	–	(2)
<i>Payeur variable EUR / Receveur variable EUR</i>	100	–	100	–	–	–	–	(2)
Total	100	–	100	–	–	–	–	(2)

(1) Part change.

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit au 31 décembre 2024 :

Valeur de marché des contrats (1)					
(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	Total
Opérations sur taux d'intérêts	100	–	100	–	(2)
<i>Payeur variable EUR / Receveur variable EUR</i>	100	–	100	–	(2)
Total	100	–	100	–	(2)

(1) Part taux.

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 951	–	–	–	–	–	1 951
dont actifs à taux fixes	1 258	–	–	–	–	–	1 258
dont actifs à taux variables	671	–	–	–	–	–	671
dont actifs ne portant pas intérêt	22	–	–	–	–	–	22
Dettes financières	(315)	(749)	(499)	(499)	(1)	(660)	(2 722)
dont dettes à taux fixes	–	(747)	(499)	(499)	(1)	(660)	(2 405)
dont dettes à taux variables	(219)	–	–	–	–	–	(220)
dont dettes ne portant pas intérêt	(96)	(2)	–	–	–	–	(98)
Exposition nette avant gestion	1 636	(749)	(499)	(499)	(1)	(660)	(771)
part exposée aux taux fixes	1 258	(747)	(499)	(499)	(1)	(660)	(1 147)
part exposée aux taux variables	452	–	–	–	–	–	452
part ne portant pas intérêt	(74)	(2)	–	–	–	–	(76)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	–	100	–	–	–	–	100
sur la dette via swap expo taux variable	–	(100)	–	–	–	–	(100)
Exposition nette après gestion	1 636	(749)	(499)	(499)	(1)	(660)	(771)
part exposée aux taux fixes	1 258	(647)	(499)	499	(1)	660	(1 047)
part exposée aux taux variables	452	(100)	–	–	–	–	352
part ne portant pas intérêt	(74)	(2)	–	–	–	–	(76)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2024, une variation à la hausse des taux d'intérêt de 1 % sur une année pleine aurait un impact défavorable de 4 millions d'euros sur le coût de l'endettement net financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du groupe.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 487	–	–	–	–	–	1 487
dont actifs à taux fixes	1 271	–	–	–	–	–	1 271
dont actifs à taux variables	192	–	–	–	–	–	192
dont actifs ne portant pas intérêt	23	–	–	–	–	–	23
Dettes financières	(1 066)	(2)	(748)	(498)	(496)	(151)	(2 961)
dont dettes à taux fixes	(713)	(2)	(743)	(498)	(496)	(151)	(2 603)
dont dettes à taux variables	(230)	–	–	–	–	–	(230)
dont dettes ne portant pas intérêt	(124)	–	(5)	–	–	–	(129)
Exposition nette avant gestion	421	(2)	(748)	(498)	(496)	(151)	(1 474)
part exposée aux taux fixes	559	(2)	(743)	(498)	(496)	(151)	(1 332)
part exposée aux taux variables	(37)	–	–	–	–	–	(37)
part ne portant pas intérêt	(100)	–	(5)	–	–	–	(105)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	100	–	–	100	–	–	200
sur la dette via swap expo taux variable	–	–	–	–	–	–	–
Exposition nette après gestion	521	(2)	(748)	(398)	(496)	(151)	(1 274)
part exposée aux taux fixes	659	(2)	(743)	(398)	(496)	(151)	(1 332)
part exposée aux taux variables	(37)	–	–	–	–	–	(37)
part ne portant pas intérêt	(100)	–	(5)	–	–	–	(105)

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers. Ces actions cotées sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers. Elles sont présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (cf. Note 13).

Note 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTAILLÉS PAR CATÉGORIE

Au 31 décembre 2024

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	8 556	(1)	1 193	7 364	8 570
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	8 426	–	1 089	7 337	8 439
Autres actifs non courants	130	(1)	103	27	131
Actifs courants	3 477	478	2 281	718	2 999
Clients et comptes rattachés	973	–	973	–	973
Autres créances opérationnelles	529	444	45	41	86
Autres créances non opérationnelles	36	35	2	–	2
Autres actifs financiers courants	665	–	4	661	665
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 273	–	1 257	16	1 273
Total actif	12 033	478	3 474	8 082	11 568

(en millions d'euros)	Total
Actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	1 089
Actifs financiers de couverture valorisés à la juste valeur par résultat	7 337
Actifs financiers de couverture (valeur au bilan)	8 426
Variation de juste valeur des actifs au coût amorti (FCP obligataires)	13
Juste valeur des actifs financiers de couverture	8 439
Autres actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat	745
Juste valeur des actifs financiers analysée par technique d'évaluation	9 184
Autres actifs financiers valorisés au coût amorti	2 385
Juste valeur des actifs financiers	11 568

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	Total
Actifs non courants	8 344	108	14	8 466
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	8 344	95	–	8 439
Autres actifs financiers non courants	–	13	14	27
Actifs courants	674	44	–	718
Autres créances opérationnelles	–	41	–	41
Autres actifs financiers courants	658	3	–	661
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	–	–	16
Total actif	9 018	152	14	9 184

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	2 487	–	2 484	2	2 531
Dettes financières non courantes	2 407	–	2 405	2	2 452
Dettes de location non courantes	79	–	79	–	79
Passifs courants	2 542	239	2 092	211	2 304
Dettes financières courantes	315	–	280	35	315
Dettes de location courantes	21	–	21	–	21
Fournisseurs et comptes rattachés	1 063	–	1 063	–	1 063
Autres dettes opérationnelles	1 142	238	728	177	904
Autres dettes non opérationnelles	2	1	1	–	1
Total passif	5 029	239	4 577	214	4 835

* Niveau 2.

Au 31 décembre 2023

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	8 234	23	1 281	6 930	8 278
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	8 086	–	1 178	6 908	8 154
Autres actifs non courants	148	23	103	22	125
Actifs courants	2 900	500	1 338	1 061	2 400
Clients et comptes rattachés	766	–	766	–	766
Autres créances opérationnelles	614	463	35	116	151
Autres créances non opérationnelles	39	37	2	–	2
Autres actifs financiers courants	202	–	4	197	202
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 278	–	530	748	1 278
Total actif	11 134	523	2 619	7 991	10 678

(en millions d'euros)	Total
Actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	1 178
Actifs financiers de couverture valorisés à la juste valeur par résultat	6 908
Actifs financiers de couverture (valeur au bilan)	8 086
Variation de juste valeur des actifs au coût amorti (FCP obligataires)	68
Juste valeur des actifs financiers de couverture	8 154
Autres actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat	1 083
Juste valeur des actifs financiers analysée par technique d'évaluation	9 237
Autres actifs financiers valorisés au coût amorti	1 441
Juste valeur des actifs financiers	10 678

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	Total
Actifs non courants	6 842	1 319	15	8 175
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 842	1 312	–	8 154
Autres actifs financiers non courants	–	7	15	22
Actifs courants	941	121	–	1 061
Autres créances opérationnelles	–	116	–	116
Autres actifs financiers courants	192	5	–	197
Trésorerie et équivalents de trésorerie	748	–	–	748
Total actif	7 782	1 439	15	9 237

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	1 960	–	1 955	5	1 975
Dettes financières non courantes	1 896	–	1 891	5	1 910
Dettes de location non courantes	65	–	65	–	65
Passifs courants	3 176	217	2 849	110	2 961
Dettes financières courantes	1 066	–	998	68	1 068
Dettes de location courantes	17	–	17	–	17
Fournisseurs et comptes rattachés	1 093	–	1 093	–	1 093
Autres dettes opérationnelles	995	216	735	43	778
Autres dettes non opérationnelles	6	1	5	–	5
Total passif	5 136	217	4 804	115	4 936

* Niveau 2.

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dividendes et produits d'intérêts	79	73
Autres produits et charges	–	–
Variation de juste valeur	455	582

Prêts et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Intérêts	6	5
Perte de valeur	(83)	(2)
Abandon de créances	1	–

Actifs et Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits et charges d'intérêts et commissions	(80)	(95)
Autres produits et charges	–	–
Résultat de cession	6	–
Perte de valeur	–	–

Couverture de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2023	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage résultat	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2024
Instruments de couverture de flux de trésorerie	69	(28)	(168)	(6)	(132)

Note 31 - ENJEUX LIÉS AUX RISQUES CLIMATIQUES

Convaincu du rôle que l'énergie nucléaire peut jouer dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique vers une électricité bas carbone, Orano est engagé depuis longtemps dans un programme de réduction de ses propres émissions afin de contribuer à la diminution des émissions résiduelles de l'empreinte carbone de la filière électronucléaire.

Les enjeux liés à l'atténuation du changement climatique sont ainsi déclinés au sein du projet d'entreprise d'Orano et de sa feuille de route Engagement avec des jalons en 2025 et en 2030. A travers l'engagement "Climat", le groupe s'engage à contribuer aux efforts d'atténuation du changement climatique. Orano s'est ainsi fixé en 2020 un objectif de réduction de 25 % de ses émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 market-based en 2025 (comparé à 2019). Fin 2024, le groupe maintient l'objectif de réduction de 25% jusqu'en 2030 (comparé à 2019) dans un contexte de croissance de ses activités. Les leviers de décarbonation sur les opérations existantes et les futurs projets sont : l'efficacité énergétique, la réduction des énergies fossiles, la décarbonation de l'électricité dans les pays à fort facteur d'émission (Kazakhstan, Canada) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre issus des procédés.

Le groupe suit chaque année sa trajectoire prévisionnelle en matière d'émissions de GES afin de vérifier la compatibilité des actions identifiées avec les objectifs. Les investissements nécessaires à la réduction de l'empreinte carbone sont consolidés et leur intégration dans la trajectoire financière est vérifiée.

Les trajectoires financières utilisées pour les tests de dépréciation des actifs intègrent les dépenses associées à ces investissements. Les incidences éventuelles sur les durées d'utilité des actifs impactés par les engagements de décarbonation ont bien été prises en compte. En outre, le groupe a analysé l'impact de ses objectifs sur la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou l'évaluation des provisions pour risques et confirme l'absence d'impact significatif sur les états financiers.

Depuis 2021, Orano travaille également sur l'adaptation au changement climatique à travers des analyses de vulnérabilité de ses activités aux changements climatiques. Le programme d'adaptation a été intégré fin 2024 au sein de la feuille de route Engagement 2030. Les risques physiques liés au changement climatique ont été analysés sur la base des scénarios d'émission RCP-4.5 et RCP-8.5, à horizon 2050 et 2100 de manière cohérente avec la durée de vie des installations. Les risques de transition ont été analysés sur la base du World Energy Outlook de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

L'analyse des risques physiques montre que la vulnérabilité des activités d'Orano est modérée mais que les fragilités identifiées nécessitent de définir et d'élaborer des plans d'adaptation spécifiques. Un plan macro d'adaptation aux vulnérabilités climatiques coconstruit avec les sites concernés doit être déployé d'ici à 2030. Le chiffrage des investissements à prévoir est en cours.

Note 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2023
Engagements donnés	764	102	467	195	807
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats	641	94	390	157	684
Engagements donnés liés à l'activité	95	6	70	19	92
Autres engagements donnés	28	2	7	19	30
Engagements reçus	145	113	30	1	110
Engagements contractuels	144	113	30	1	110
Autres engagements reçus	–	–	–	–	–
Engagements Réciproques	714	134	463	118	387

Le montant des garanties données pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été intégré dans la provision pour réaménagement des sites (cf. Note 25).

Les engagements réciproques concernent les commandes d'investissements.

ENGAGEMENTS LIES AU FINANCEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2023
Engagements donnés	2	–	2	–	7
Engagements reçus	5	5	–	–	5
Engagements réciproques	880	–	880	–	880

Les engagements réciproques concernent les lignes de crédit syndiqué non utilisées.

Au cours de l'année 2022, Orano a refinancé sa ligne de crédit syndiqué renouvelable ou Revolving Credit Facility (RCF) pour un montant total de 880 millions d'euros avec une marge indexée sur des critères environnementaux et de gouvernance. Cette ligne de crédit syndiqué confirmée, signée avec un pool constitué de 10 banques, une maturité de 5 ans assortie d'une première option d'extension de 1 an exercée en 2023 et d'une deuxième option d'extension de 1 an exercée au cours du 1er semestre 2024.

Note 33 – CARNET DE COMMANDES

Au 31 décembre 2024, le carnet de commandes d'Orano s'élève à 35,9 milliards d'euros (contre 30,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023) et sa décomposition par maturité se présente comme suit :

<i>(en milliards d'euros)</i>	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Au-delà de 10 ans
Au 31 décembre 2024	35,9	4,5	12,7	10,7	8,0

Note 34 – LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Orano est impliqué dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de ses activités, dont les plus significatives sont résumées ci-après.

Niger

Les autorités en place au Niger, à la suite du coup d'État du 26 juillet 2023, ont mis en œuvre, dans un contexte souverainiste revendiqué de reprise en main des activités d'exploitation minière du pays, de nombreuses mesures en violation des titres miniers accordés, des accords conclus entre actionnaires et/ou du droit en vigueur au Niger. À titre d'exemple, elles ont :

- entravé l'exportation de sa production par Somaïr ;
- retiré le permis d'exploitation détenu par Imouraren SA, malgré la reprise des activités sur le site d'Imouraren, conformément aux demandes qu'elles avaient formulées ;
- pris le contrôle des filiales Somaïr et Cominak par des ingérences répétées dans la gouvernance de ces sociétés ;
- violé les dispositions de l'Accord Global de Partenariat conclu en mai 2023 entre l'État du Niger et Orano.

Ces nombreuses violations manifestes, non exhaustives, causent de très sévères préjudices au groupe Orano qui, en dernier recours possible pour lui après plusieurs tentatives de résolutions amiables toujours restées sans réponse, a engagé plusieurs instances d'arbitrage devant les tribunaux internationaux compétents afin d'obtenir réparation de son préjudice. Orano se réserve également le droit d'initier toutes autres actions, y compris contre des tiers, en cas de préemption de la matière en violation de ses droits d'enlèvement.

Uramin

Les sociétés Orano SA et Orano Mining se sont constituées parties civiles, en juin 2018, dans le volet « acquisition » de l'instruction judiciaire ouverte dans l'affaire Uramin, à la suite d'un « avis à victime » reçu par AREVA SA en 2015 de la part du juge d'instruction en charge de l'affaire. Le groupe Orano entend, au travers de la constitution de partie civile d'Orano SA et Orano Mining, assurer la défense de ses intérêts. L'instruction judiciaire est toujours en cours et aucune date concernant un éventuel jugement n'a été fixée à ce jour.

Enquêtes

La Société a connaissance depuis le 28 novembre 2017 d'une enquête préliminaire ouverte par le Parquet national financier fin juillet 2015 au sujet d'une opération de trading d'uranium réalisée en 2011. Elle a aussi appris, le 23 novembre 2020, l'ouverture d'une information judiciaire dans ce même dossier et s'est constituée partie civile en décembre 2022.

Orano collabore avec les autorités judiciaires dans le cadre de ces procédures qui suivent leur cours. S'il s'avérait qu'il y a eu, dans l'un de ces dossiers, des détournements ou tout autre acte qui soit susceptible d'avoir porté préjudice au groupe ou à l'une de ses filiales, Orano intenterait les actions judiciaires nécessaires à la défense de ses intérêts.

Libération des otages d'Arlit

Le 6 octobre 2016, le gérant d'une société de protection a assigné les sociétés AREVA SA et Orano Cycle SA devant le tribunal de grande instance de Nanterre, en vue d'obtenir paiement d'une rémunération de succès qu'il prétend due au titre de services qu'il aurait rendus au groupe AREVA au Niger entre septembre 2010 et octobre 2013. AREVA SA et Orano Cycle SA considèrent que ces prétentions sont infondées. En parallèle de cette procédure, les parties à ce litige ont tenté de régler leur différend au travers d'une médiation judiciaire, laquelle n'a pas abouti malgré les efforts d'AREVA et d'Orano pour trouver un compromis. La procédure au fond a donc repris son cours en 2020 et s'est conclue par une audience le 3 décembre 2024. Le délibéré est attendu en mars 2025. Même dans le cas où le tribunal ne suivrait pas la position du groupe Orano, l'impact financier serait limité, mais pourrait s'accompagner d'autres conséquences indirectes, par exemple médiatiques.

Mongolie

Au terme de plusieurs années de coopération entre Orano et les autorités judiciaires, une Convention Judiciaire d'intérêt public (CJIP) a été signée le 2 décembre 2024 avec le Parquet National Financier puis homologuée le 9 décembre 2024 par le président du tribunal judiciaire de Paris, pour une affaire intervenue en Mongolie entre 2013 et 2015, avant la création d'Orano. Cette convention ne retient aucune responsabilité à l'encontre d'Orano et clôt toute investigation judiciaire en France. Cette convention ne constitue ni un jugement ni une condamnation. Elle prévoit la revue sur trois ans, par l'Agence Française Anticorruption, de la mise en œuvre du plan de conformité du groupe déployé dès la création d'Orano en 2018 et reconnaît sa collaboration avec les autorités judiciaires françaises.

Recours contre certaines décisions administratives concernant les activités du groupe Orano

Les activités du groupe Orano nécessitent l'obtention d'autorisations ou de décisions administratives diverses (telles que des arrêtés préfectoraux, des permis de construire, etc.). Ces décisions font parfois l'objet, en France et de la part d'associations, de recours, qui peuvent dans certains cas avoir un impact sur le calendrier de réalisation des activités concernées.

Procédures et contentieux fiscaux

Le groupe, comprenant des entités localisées dans différents pays, fait régulièrement face à des contrôles de la part des autorités fiscales et douanières locales. Plusieurs contrôles ainsi que des procédures ou contentieux en matière fiscale et douanière ont été engagés ou sont en cours devant ces mêmes autorités ou devant les tribunaux mais aucun ne devrait donner lieu ou n'a donné lieu à des charges fiscales matérielles pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers. Le groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense et qu'il met en œuvre les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable. Le groupe anticipe la naissance de litiges liés à des divergences d'interprétation portant essentiellement sur des problématiques de politique de prix de transfert. Le groupe conteste les arguments mis en avant par les autorités fiscales et initiera les procédures contentieuses ou bilatérales nécessaires afin de faire valoir sa position.

Matières en attente de filières

Le groupe est propriétaire de matières uranifères et thorifères en attente de filières qu'il ne valorise actuellement pas dans leur totalité. Après traitement, ces matières devraient apporter des avantages économiques dans le futur au groupe. Néanmoins, en cas de changement de réglementation ou d'un constat d'hypothèses économiques irréalisables, le groupe pourrait être amené à constituer des provisions au titre du traitement et du stockage de ces matières.

Note 35 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	750	583
Filiales intégrées	1 060	939
Sous-total	1 810	1 522
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	135	86
Filiales intégrées	257	31
Sous-total	391	117
Total	2 202	1 639

Les honoraires de commissariat aux comptes intègrent depuis 2024 les honoraires au titre de la Directive CSRD (réglementation européenne qui vise à renforcer le cadre du reporting de durabilité des entreprises).

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- les audits autres que la certification des comptes ;
- des attestations requises par la loi ; et
- d'autres services.

31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	563	354
Filiales intégrées	987	811
Sous-total	1 550	1 166
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	15	77
Filiales intégrées	337	62
Sous-total	352	138
Total	1 901	1 304

Note 36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du groupe n'a été identifié.